

QUINQUENNAT

2017  
2022

ÉGALITÉ

FEMMES-HOMMES

GRANDE CAUSE



PETIT BILAN

#### Crédits :

Auteure : Sandra Lhote Fernandes (Oxfam France)

Ce bilan a été réalisé par Oxfam France, Equipop et CARE France avec la contribution de la Fondation des Femmes, le Planning Familial et ONE France. Il s'inscrit dans la mobilisation collective des associations féministes françaises #EcoutezNousBien qui demandent à le/la futur·e Président·e de s'engager à dédier 1 milliard d'euros contre les violences conjugales et en faveur d'un plan d'urgence pour mettre fin aux inégalités.

Nous remercions également les personnes suivantes pour leurs précieux commentaires et contributions: Nicolas Rainaud, Lucie Daniel (Equipop), Ludovica Anedda (CARE France), Anne-Cécile Mailfert (Fondation des femmes), Sharlen Sezestre (Planning Familial), Maé Kurkjian (ONE France), Focus 2030, Elisa Aubin (groupe Egaé) et Michèle Alfonsi.

Conception graphique sur logiciels libres : figureslibres.cc

Mars 2022 – © Oxfam France | Equipop | CARE France

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

# SOMMAIRE

<b>SYNTHÈSE DU BILAN</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>BUDGET ET INSTITUTIONS: LES FONDAMENTAUX DE L'ÉGALITÉ</b>	<b>9</b>
<b>LUTTE CONTRE LES VIOLENCES</b>	<b>14</b>
<b>ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES</b>	<b>22</b>
<b>DIPLOMATIE FÉMINISTE</b>	<b>30</b>
<b>DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS</b>	<b>37</b>
<b>#ECOUTEZNOUSBIEN</b>	<b>42</b>
<b>NOTES</b>	<b>44</b>



## Président : Emmanuel Macron

### Quinquennat : 2017-2022

MATIÈRES ET APPRÉCIATIONS	OBSERVATIONS
<b>BUDGET ET INSTITUTIONS: LES FONDAMENTAUX DE L'ÉGALITÉ</b> <b>INSUFFISANT</b>	Le budget dédié à l'égalité femmes-hommes a certes augmenté mais il reste trop faible pour « la grande cause du quinquennat », <b>0,25% du budget général en 2022..</b> Les femmes sont plus représentées en politique, néanmoins le pouvoir reste une affaire d'hommes. .
<b>LUTTE CONTRE LES VIOLENCES</b> <b>INSUFFISANT</b>	Malgré un élan politique et de nouvelles mesures, le bilan du quinquennat est très insuffisant. Par exemple, les moyens alloués à la lutte contre les violences conjugales sont très loin du milliard d'euros nécessaire selon les associations spécialisées. <b>Les dispositifs de protection ne concernent que 2% des cas de violences conjugales en France</b> et l'accueil et la prise en charge des femmes sont toujours très problématiques. .
<b>ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES</b> <b>INSUFFISANT</b>	Des décisions à noter, avec l'adoption de nouvelles mesures sur des enjeux clés comme la parité en entreprise, la revalorisation des salaires du personnel soignant ou l'allongement du congé paternité. Mais entre effets d'annonce, <b>demi-mesures, voire mesures contre-productives</b> , le compte n'y est pas. A ce rythme, les inégalités économiques entre les femmes et les hommes ne sont pas près de se résorber.
<b>DIPLOMATIE FÉMINISTE</b> <b>ENCOURAGEMENTS</b>	Pour la première fois, le gouvernement a annoncé l'adoption d'une "diplomatie féministe". Un portage politique à saluer, accompagné de plusieurs initiatives positives. Attention, l'ensemble de la politique étrangère de la France n'est pas encore féministe et les financements ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée – <b>la France reste 26e/30 au classement des pays donateurs intégrant l'égalité dans leur aide.</b> De gros efforts restent également à faire en matière de formation interne et de représentation des femmes dans le corps diplomatique.
<b>DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS</b> <b>ENCOURAGEMENTS</b>	Bilan globalement encourageant, avec l'adoption de mesures très attendues comme l'allongement des délais pour l'IVG ou l'élargissement de l'accès à la PMA. <b>Mais qui a souffert de lenteurs et de contradictions, notamment au plus haut niveau de l'État.</b> Ces enjeux doivent être portés haut et fort, sans aucune ambiguïté !

### APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES :

Quinquennat insuffisant au regard de l'ambition affichée de faire de l'égalité femmes-hommes la « grande cause nationale du quinquennat ». Nous prenons acte des efforts, mais les mesures entreprises ces cinq dernières années n'ont pas permis de transformer un système profondément sexiste. Les moyens ont été trop faibles et de multiples erreurs et ambiguïtés ont questionné la réalité de l'engagement de la France.

# EN CHIFFRES

## BUDGET ET INSTITUTIONS: LES FONDAMENTAUX DE L'ÉGALITÉ

La politique en faveur de l'Égalité femmes-hommes représente **0,25%** du budget de l'État.



# 80%

DES MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT SONT DIRIGÉS PAR DES DIRECTEURS DE CABINET HOMMES.

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES :



LE NOMBRE ACTUEL DE TÉLÉPHONE GRAND DANGER NE REPRÉSENTE QUE **1 À 2% DES CAS** DE VIOLENCES CONJUGALES.



4 FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SUR 10 QUI EN FONT LA DEMANDE N'ONT AUCUNE SOLUTION D'HÉBERGEMENT

LE BUDGET ALLOUÉ AUX VIOLENCES CONJUGALES EST

# TROIS FOIS INFÉRIEUR

AUX BESOINS IDENTIFIÉS PAR LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES.



# 1%

DES VIOLS ET TENTATIVES DE VIOLS FERAIENT L'OBJET DE CONDAMNATION.

EN MOYENNE, 1 FEMME TUÉE PAR SON CONJOINT OU EX TOUS LES 3 JOURS SOUS LE QUINQUENNAT D'EMMANUEL MACRON.

# ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES :

LA MOYENNE À L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES FRANÇAISES EN 2021 EST DE **86/100**.  
POURTANT LES TRAVAILLEUSES FRANÇAISES SONT TOUJOURS **MOINS BIEN PAYÉES QUE LES HOMMES**.



IL FAUDRAIT PLUS DE **150 ANS DE TRAVAIL**  
À UNE **INFIRMIÈRE FRANÇAISE**  
POUR GAGNER  
CE QUE GAGNE EN MOYENNE  
**UN PDG DU CAC 40**  
**EN UN AN.**

LE CONGÉ PATERNITÉ EN ESPAGNE EST

**4 FOIS PLUS LONG**

QUE LE CONGÉ PATERNITÉ FRANÇAIS.

**230 000**

PLACES DE CRÈCHES MANQUANTES EN FRANCE,



ET **40% DES PARENTS** D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS SONT SANS SOLUTION DE GARDE.

# DIPLOMATIE FÉMINISTE :

LE QUAI D'ORSAY EST DIRIGÉ PAR

**4 HOMMES**

(0 FEMME).

PRÈS DE  $\frac{3}{4}$  DES AMBASSADES SONT DIRIGÉES PAR DES **HOMMES**.

LA FRANCE EST

**26<sup>ÈME</sup> / 30**

AU CLASSEMENT DES PAYS DONATEURS DE L'AIDE VERS LES DROITS DES FEMMES.



PLUS DE **60%**

DES PERSONNES VIVANT DANS

**L'EXTRÊME PAUVRETÉ**

SONT DES **FEMMES**

DONT

**47 MILLIONS DE FEMMES**

QUI ONT BASCULÉ SOUS CE SEUIL À CAUSE DE

**LA PANDÉMIE DE COVID 19**

# DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS :

LE DÉLAI POUR AVOIR RECOURS À UNE IVG EST PASSÉ DE **12 À 14 SEMAINES** EN FRANCE.



PRÈS DE

**2 MILLIONS DE FEMMES**

FONT FACE À DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX

**PROTECTIONS HYGIÉNIQUES**

POUR DES RAISONS AVANT TOUT **FINANCIÈRES**.

L'ENDOMÉTRIOSE TOUCHE ENVIRON **10% DES FEMMES EN FRANCE** ET MET EN MOYENNE **7 ANS** AVANT D'ÊTRE DIAGNOSTIQUÉE.

# INTRODUCTION

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont les inégalités les plus universelles et les plus structurantes de nos sociétés. La lutte contre ces inégalités a donné lieu à certaines avancées, mais elles sont lentes : à ce rythme, les femmes devront attendre plus d'un siècle avant de connaître un monde égalitaire<sup>1</sup>.

Au niveau international, ces cinq dernières années ont été marquées par des mouvements sociaux et des vagues de mobilisation jamais vues, au premier rang desquels l'onde de choc #MeToo, qui a enfin mis la lumière sur l'ampleur des violences machistes subies par les femmes. Des mobilisations ont eu lieu partout dans le monde, par exemple les « Women's Marches », les mobilisations féministes pour le droit à l'avortement en Amérique Latine, pour l'égalité dans l'héritage au Maghreb ou la lutte contre la culture du viol au Sénégal et en Côte d'Ivoire. En France, d'innombrables actions ont été lancées par divers mouvements féministes, de nombreuses campagnes en ligne se sont déroulées en écho à #MeToo (#MeTooInceste, #MeTooPolitique, #DoublePeine, #MonPostPartum, #3Novembre9h22 etc), et le mouvement #NousToutes, entre autres, a été créé et a pris une ampleur considérable.

Ces mobilisations ont souligné des réalités trop souvent cachées et ignorées. Les femmes font face aux violences machistes qui, dans de trop nombreux cas, tuent. Dans le monde, une femme sur trois sera confrontée à des violences physiques ou sexuelles<sup>2</sup>. Les femmes gagnent et possèdent moins que les hommes, occupent des métiers essentiels mais peu valorisés, elles ont davantage la charge de l'éducation des enfants et des tâches au sein du foyer, et sacrifient souvent leur vie professionnelle. Elles sont en grande partie exclues des sphères de pouvoir. Ces inégalités sont encore plus criantes quand elles sont analysées à travers le prisme d'une approche intersectionnelle, qui met en évidence les barrières supplémentaires touchant les victimes de discriminations multiples liées à leur âge, origine réelle ou supposée, couleur de peau, orientation sexuelle, identité de genre, handicap, et situation économique.

La pandémie du Covid19 a démontré à quel point les progrès en matière de droits des femmes étaient fragiles. En quelques mois seulement, les violences envers les femmes ont explosé, et la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes a reculé de plus de trois décennies. On estime que pour un seul trimestre de confinement, 15 millions de cas de violences conjugales supplémentaires se produisent au niveau mondial<sup>3</sup>, s'ajoutant aux déjà très nombreuses violences perpétrées en dehors des temps de crise. En France, les associations d'accompagnement des femmes victimes de violences ont fait face à des niveaux de signalements particulièrement élevés (30%, dès les trois premiers mois de la pandémie)<sup>4</sup>. Les femmes ont été plus impactées par la pandémie et ses conséquences économiques et sociales, représentant plus de 800 milliards de dollars de pertes de revenus en 2020<sup>5</sup>. En France, pendant le confinement, deux fois plus de mères que de pères se sont arrêtées de

**LA PANDÉMIE DU COVID19 A DÉMONTRÉ À QUEL POINT LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE DROITS DES FEMMES ÉTAIENT FRAGILES. EN QUELQUES MOIS SEULEMENT, LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES ONT EXPLODÉ, ET LA PERSPECTIVE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A RECUlé DE PLUS DE TROIS DÉCENNIES.**

!

**L'ONDE DE CHOC #METOO, QUI A ENFIN MIS LA LUMIÈRE SUR L'AMPLEUR DES VIOLENCES MACHISTES SUBIES PAR LES FEMMES.**

travailler pour s'occuper des enfants<sup>6</sup>. La Fondation des femmes et l'association Genre et Statistiques ont calculé que les inégalités femmes-hommes en général coûteraient 118 milliards d'euros à la société française. Ces estimations se basent sur le coût des violences conjugales, des inégalités économiques ainsi que celui des comportements virils dangereux ». Ces situations appellent une réponse forte, dans tous les domaines de la société, à travers les politiques publiques en premier lieu.

En mars 2017, Emmanuel Macron disait être un « candidat féministe » car c'était selon lui une « question de lucidité<sup>7</sup> ». Poussé par le phénomène #MeToo, il avait dès novembre 2017 érigé l'égalité entre les femmes et les hommes en « grande cause du quinquennat ». Un « Tour de France de l'Égalité » a eu lieu, porté par la secrétaire d'État Marlène Schiappa, suivi d'un comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes traçant la feuille de route du gouvernement<sup>8</sup>.

### **Cinq ans plus tard, l'heure est au bilan.**

Nos associations, Oxfam, Equipop et CARE France avec la contribution de la Fondation des femmes, du Planning familial et ONE, expertes des enjeux d'égalité femmes-hommes et des droits des femmes en France et dans le monde, ont réalisé le bilan de la « grande cause du quinquennat ».

Ce bilan évalue le respect des engagements ainsi que l'efficacité des mesures prises ces cinq dernières années, en s'appuyant sur 5 marqueurs : le budget et les institutions, la lutte contre les violences, l'égalité professionnelle et la lutte contre les inégalités économiques, la diplomatie féministe et les droits sexuels et reproductifs.

---

**NOTRE VERDICT EST SANS APPEL:**

**LE BILAN EST LARGEMENT INSUFFISANT.**

Les actions menées, même si certaines sont à saluer, n'ont globalement pas été à la hauteur des enjeux - et encore moins en regard d'une présidence qui se voulait « féministe ». Les moyens financiers sont restés très limités, et le gouvernement n'a pas réuni les conditions nécessaires à la transformation profonde du système, loin de là. Nous le savons, les objectifs à atteindre étaient très élevés : d'une part, parce que la réalité des inégalités impose une réponse de grande ampleur, et d'autre part, parce qu'Emmanuel Macron s'était lui-même fixé de hautes ambitions. Le gouvernement communique sur le fait que jamais aucun autre gouvernement n'avait autant fait pour l'égalité femmes-hommes.

Sur ce sujet plus que sur tout autre, les pouvoirs publics doivent dépasser l'exercice de l'auto-justification et de la comparaison, et garder pour cap l'élimination des inégalités et des violences.

# BUDGET ET INSTITUTIONS : LES FONDAMENTAUX DE L'ÉGALITÉ

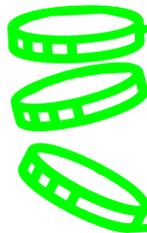
INSUFFISANT

INSUFFISANT



80%

DES MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT SONT DIRIGÉS PAR DES DIRECTEURS DE CABINET HOMMES.



LE BUDGET DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES REPRÉSENTE

0,01%

DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT EN 2022

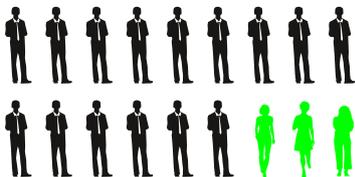
L'ENSEMBLE DES MOYENS DÉDIÉS À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES REPRÉSENTE

0,25%

DU BUDGET.

SUR LES 18 PRÉSIDENT-E-S DE GROUPE POLITIQUE AU PARLEMENT,

3 SEULEMENT SONT DES FEMMES.



LES CABINETS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DU PREMIER MINISTRE SONT À 2/3 MASCULIN.



INSUFFISANT

Pour réellement faire de l'égalité femmes-hommes « la grande cause du quinquennat » et être un président féministe il y a deux prérequis : allouer les moyens nécessaires pour mener des politiques publiques ambitieuses et avoir un exercice du pouvoir exemplaire en matière de représentation des femmes. Sur ces deux fondamentaux, le bilan est insuffisant. D'une part, les moyens attribués à l'égalité femmes-hommes sont trop faibles, et en décalage avec l'affichage politique. D'autre part, les femmes sont encore sous-représentées dans les sphères de pouvoir. Des efforts ont été réalisés pour atteindre la parité, mais les postes les plus stratégiques de l'Etat restent très largement occupés par des hommes. La crise sanitaire a rappelé cette réalité, les femmes ont été peu présentes autour de la table pour la gestion de la pandémie.

**LES MOYENS ATTRIBUÉS  
À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES  
SONT TROP FAIBLES,  
ET EN DÉCALAGE  
AVEC L'AFFICHAGE POLITIQUE**

## UN BUDGET DÉRISOIRE

Lorsqu'on parle du budget de France alloué à l'égalité entre les femmes et les hommes il faut distinguer deux choses. D'une part le budget spécifique piloté par le Ministère délégué à l'égalité entre les femmes et les hommes, d'autre part l'ensemble des moyens concourant à l'égalité. Le premier correspond au programme 137 qui est le cœur de l'enveloppe attribuée par l'État pour mener sa politique en faveur de l'égalité femmes hommes. Il permet de financer notamment les associations d'aide aux victimes comme le 3919 ou d'accès à la contraception et l'IVG ainsi que des initiatives territoriales sur l'entrepreneuriat des femmes<sup>9</sup>. Ce budget du ministère de l'égalité, partant de très bas, a presque doublé ces cinq dernières années passant de 27 à 50 millions d'euros de 2016 à 2022<sup>10</sup>. Néanmoins, malgré cette hausse, ce budget est très faible et représente 0,01% du budget global de la France.

Il faut préciser que les budgets pilotés par le Ministère des droits des femmes ne représentent qu'une petite partie des moyens affectés aux politiques en faveur des droits des femmes. Par exemple, l'essentiel des moyens alloués à la lutte contre les violences sont pilotés par les ministères de l'intérieur et de la justice. L'ensemble des moyens « labélisés » droits des femmes figurent dans un document de politique transversale (DPT)<sup>11</sup> ou sont détaillés les budgets des différentes missions de l'Etat (politique de la ville, police nationale, éducation nationale, aide publique au développement etc.). En 2022, le budget alloué à l'égalité femmes-hommes s'élève à 1,3 milliards d'euros, soit seulement que 0,25% du budget général de l'État.

Le nombre de programmes concourant à la politique transversale Egalité femmes-hommes n'a cessé d'augmenter sur le quinquennat. En 2022, il comprenait 34 programmes (contre 28 en 2021). Cette augmentation peut signifier soit une transversalisation accrue des droits des femmes au sein des différents ministères soit une volonté d'afficher un budget de plus en plus important. Cette variation limite l'exercice de comparaison linéaire sur le quinquennat<sup>1</sup>.

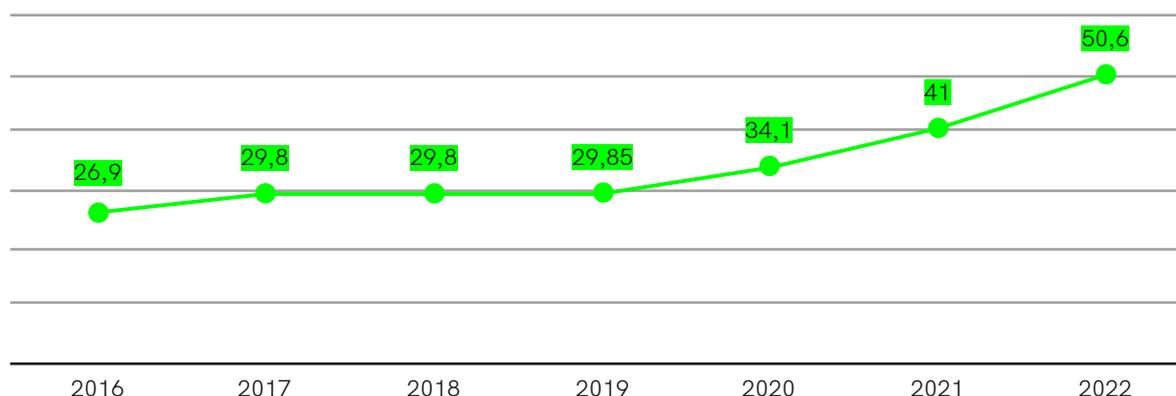
Évaluer l'impact sur la réduction des inégalités devrait être un prérequis fondamental des politiques publiques. La budgétisation sensible au genre, vise à intégrer la perspective de genre dans tout le cycle budgétaire pour analyser l'impact différencié des dépenses et des recettes des budgets publics sur les femmes et les hommes. En fonction de l'évaluation de cet impact, les pouvoirs publics pourraient proposer des ajustements et des modifications budgétaires pour mieux garantir l'égalité. Cette analyse genrée des budgets est un levier majeur pour une politique féministe.

**MALGRÉ UNE HAUSSE  
CES CINQ DERNIÈRES  
ANNÉES, LE BUDGET  
DU MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
FEMMES-HOMMES  
EST TRÈS FAIBLE  
ET REPRÉSENTE  
0,01% DU BUDGET  
GLOBAL  
DE LA FRANCE**

*Insuffisant !*

<sup>1</sup> De plus le DPT n'a pas été publié toutes les années du quinquennat.

### BUDGET MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES (EN MILLIONS D'EUROS)



# UNE AVANCÉE SUR LA PARITÉ POLITIQUE, MAIS UN POUVOIR ENCORE TRÈS MASCULIN.

Lors de sa campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'est engagé à mettre en place un gouvernement paritaire. Cet engagement a été tenu, voire dépassé. Depuis le dernier remaniement, le gouvernement est composé de 31 ministres dont 17 femmes et 14 hommes, et de 11 secrétaires d'État dont 6 hommes et 5 femmes. Le nombre de femmes à l'Assemblée Nationale a également progressé : les femmes représentent 38,8 % des élu·e·s, contre 27% sous la précédente législature<sup>12</sup>. Le groupe de la majorité « La République en Marche » figure parmi les groupes parlementaires les plus féminisés avec 48% de députées<sup>13</sup>, (40% pour le Modem, 50% pour le groupe socialiste et apparentés, 41% pour la France Insoumise).

Cependant, malgré une part croissante des femmes dans le personnel politique, le pouvoir reste une affaire d'hommes. Les postes les plus stratégiques et prestigieux (Premier ministre, ministre de l'Intérieur, ministre de l'Économie, ministre de la Justice) ont été attribués à des hommes, tandis que les femmes sont à la tête des ministères des secteurs habituellement plus féminisés (culture, enseignement supérieur, fonction publique), à l'exception notable du Ministère des Armées dirigés par Florence Parly. Par ailleurs, la parité n'est pas effective dans tous les ministères : depuis le dernier remaniement le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ne comporte aucune femme, et le ministère de l'Économie seulement deux femmes sur 6 postes, alors qu'en comparaison, d'autres ministères sont quasi-exclusivement féminins (Transition écologique, Éducation nationale). Les présidents des deux assemblées sont des hommes. Ce manque de parité est d'ailleurs une constante de la vie politique française, la REM n'y faisant pas exception. Sur les 18 président·e·s de groupe politique aux deux chambres, 3 seulement sont des femmes<sup>2</sup>. Tous les partis représentés au Parlement sont dirigés par des hommes<sup>3</sup>.

Au-delà de la composition du gouvernement, les cabinets ministériels sont des milieux très masculins.

2/3 des conseiller·e·s des cabinets de l'Élysée et de Matignon sont des hommes<sup>14</sup>. Les deux têtes de l'exécutif ne comptent chacun qu'une seule conseillère à la tête de leur cabinet, au poste de cheffe de cabinet adjointe. Dans les deux cas, on remarque que les conseillères sont plus minoritaires au sein de pôles clés comme l'Économie ou la Diplomatie. Les premiers signaux relatifs à la constitution de l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron ne sont pas non plus rassurants à cet égard<sup>15</sup>.

Actuellement, 80% des cabinets ministériels sont dirigés par des hommes. À l'image des sphères économiques, les sphères du pouvoir politique restent masculines. Malgré s'être déclaré féministe, le quinquennat du Président Emmanuel Macron n'aura donc pas permis de changer la donne.

**MALGRÉ UNE PART CROISSANTE DES FEMMES DANS LE PERSONNEL POLITIQUE, LE POUVOIR RESTE UNE AFFAIRE D'HOMMES.**

<sup>2</sup> Valérie Rabault pour le groupe socialiste et Mathilde Panot pour le groupe La France Insoumise à l'Assemblée et Eliane Assassi pour groupe communiste au Sénat.

<sup>3</sup> RN : Jordan Bardella, LR : Christian Jacob, LREM : Stanislas Guerini, Modem : François Bayrou, UDI : Jean-Christophe Lagarde, PS : Olivier Faure, EELV : Julien Bayou, LFI : Adrien Quatennens, PCF : Fabien Roussel

**TOUS LES PARTIS REPRÉSENTÉS AU PARLEMENT SONT DIRIGÉS PAR DES HOMMES.**

## **PAS DE PREMIÈRE MINISTRE NI DE MINISTÈRE PLEIN ET ENTIER POUR LES DROITS DES FEMMES.**

La création d'un ministère des droits des femmes « plein et entier » figure parmi les promesses de campagne du candidat Emmanuel Macron<sup>16</sup>. Lors du quinquennat précédent, les droits des femmes avaient fait l'objet de différents périmètres ministériels (un ministère des droits des femmes en 2012 sous Najat Vallaud Belkacem, puis un secrétariat d'Etat sous Pascale Boistard et enfin un ministère élargi aux familles et à l'enfance sous Laurence Rossignol). En 2017, Emmanuel Macron a opté pour la nomination de Marlène Schiappa en tant que secrétaire d'Etat rattachée au Premier ministre. Lors du remaniement ministériel en 2020, Élisabeth Moreno a été nommée ministre déléguée toujours rattachée au Premier ministre. Les postes de secrétaire d'État et de ministre délégué-e ont traditionnellement moins de marge de manœuvre et d'influence politique. Ainsi, l'engagement de 2017 a été partiellement atteint.

En 2017, pendant sa campagne, Emmanuel Macron, avait déclaré avoir « la volonté que (le Premier Ministre) soit une femme ». Il évoque cette possibilité comme étant un « souhait » et non pas un engagement ferme, et précise qu'il ne compte « pas choisir un Premier ministre parce que c'est une femme », mais choisir « le Premier ministre le plus compétent, le plus capable possible »<sup>17</sup>. Cette déclaration d'intention ne sera jamais concrétisée puisque ce sont finalement deux hommes qui se sont succédés à la tête du gouvernement, Édouard Philippe du 15 mai 2017 au 3 juillet 2020, puis Jean Castex depuis le 3 juillet 2020. Pour rappel, une seule femme a été nommée Première Ministre sous la V<sup>ème</sup> République : Édith Cresson, sous la présidence de François Mitterrand, du 15 mai 1991 au 2 avril 1992, l'un des passages les plus courts à Matignon.

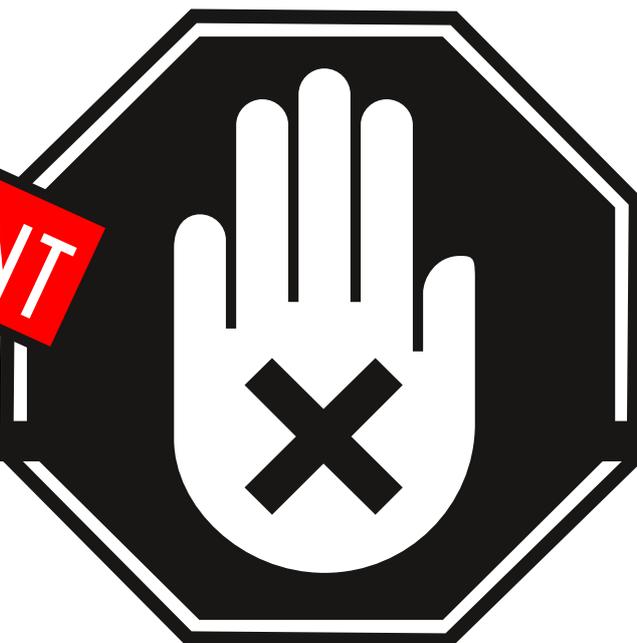
**2/3 DES CONSEILLER-E-S DES CABINETS DE L'ELYSÉE ET DE MATIGNON SONT DES HOMMES**

**POUR RAPPEL,  
UNE SEULE FEMME A ÉTÉ NOMMÉE  
PREMIÈRE MINISTRE SOUS  
LA V<sup>ÈME</sup> RÉPUBLIQUE :  
ÉDITH CRESSON, SOUS  
LA PRÉSIDENTE DE FRANÇOIS  
MITTERRAND, DU 15 MAI 1991  
AU 2 AVRIL 1992, L'UN DES  
PASSAGES LES PLUS COURTS  
À MATIGNON**

# LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

**INSUFFISANT**

**INSUFFISANT**



EN MOYENNE,  
**1 FEMME TUÉE**  
PAR SON CONJOINT  
OU EX TOUS LES  
**3 JOURS**  
SOUS LE QUINQUENNAT  
D'EMMANUEL MACRON.<sup>18</sup>

**213 000 FEMMES**  
VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES  
PAR AN EN FRANCE<sup>19</sup>



4 FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SUR 10  
QUI EN FONT LA DEMANDE  
N'ONT AUCUNE SOLUTION D'HÉBERGEMENT<sup>20</sup>

**1%**  
DES VIOLS  
ET TENTATIVES DE VIOLS  
FERAIENT L'OBJET DE  
CONDAMNATION.



LE NOMBRE ACTUEL DE  
TÉLÉPHONE GRAND DANGER  
NE REPRÉSENTE QUE  
**1 À 2% DES CAS**  
DE VIOLENCES CONJUGALES.

LE BUDGET ALLOUÉ AUX VIOLENCES CONJUGALES EST

**TROIS FOIS INFÉRIEUR**

AUX BESOINS.

**INSUFFISANT**

Le quinquennat s'est ouvert par l'onde de choc **#MeToo** suivie de ses différentes composantes (**#MeTooInceste**, **#MeTooPolitique**, **#MeTooMedia** etc.). Tournant historique, **ce mouvement a permis à la société d'ouvrir les yeux sur la réalité et l'ampleur des violences auxquelles font face les femmes** : viols, attouchements forcés, harcèlement, insultes, menaces, ou peur d'y être exposées, dans l'espace public, au sein même du foyer ou dans la vie professionnelle. Cet élan a progressivement contribué à faire évoluer les mentalités et à combattre l'impunité dont jouissent les auteurs de violences. C'est en réponse à cette mobilisation diverse et sans précédent des femmes que le gouvernement a érigé l'égalité femmes-hommes en « grande cause nationale » du quinquennat. Depuis 2017, 4 lois dédiées à la lutte contre les violences ont été adoptées, qui ont permis notamment d'allonger les délais de prescription pour les crimes sexuels commis

sur mineur·e, d'accélérer l'obtention d'ordonnances de protection, d'alourdir les peines pour les auteurs d'actes sexuels sur enfants et de généraliser les dispositifs de protection des femmes victimes de violences (bracelets anti-rapprochement, garantie locative, saisie des armes des auteurs de violences). Un Grenelle sur les violences conjugales s'est tenu à l'automne 2019 sous la pression des associations féministes et a donné lieu à la formulation de 46 engagements. On peut également noter l'adoption d'une loi interdisant les « thérapies de conversion », des pratiques intolérables se donnant pour objectif de modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne<sup>21</sup>. **Malgré ces avancées obtenues de haute lutte par les associations féministes, le bilan du quinquennat est toujours très insuffisant. Le gouvernement a opté pour la politique des petits pas, les moyens pour mettre fin aux violences ne sont toujours pas là.**

## **UN BUDGET TRÈS LOIN DE CELUI DEMANDÉ PAR LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES VICTIMES**

Les budgets dédiés à la lutte contre les violences ont certes augmenté durant ce quinquennat ; ces augmentations ont permis de soulager des associations et par exemple rendre le 3919 (numéro national d'écoute pour les victimes de violences géré par la Fédération nationale solidarité femmes) disponible 7j/7. **Néanmoins, le budget de la lutte contre les violences est toujours trop faible.**

Dans le document de clôture du Grenelle contre les violences conjugales publié en novembre 2019, le gouvernement s'engageait à dédier « plus de 360 millions d'euros exclusivement à la lutte contre les violences faites aux femmes ». Ce chiffre est depuis utilisé par le gouvernement pour désigner tantôt la lutte contre « les violences conjugales », tantôt la lutte contre « les violences faites aux femmes » en général. En plus de rendre difficile le suivi des moyens réellement déboursés et leur finalité, cela entretient une confusion dans l'opinion publique sur l'étendue des violences sexistes et sexuelles, qui dépassent le cadre conjugal. Surtout, dans un cas comme dans l'autre, ce budget est très inférieur aux besoins calculés par les associations féministes. À titre d'exemple, les associations féministes ont calculé que la lutte contre les violences conjugales à elle seule nécessitait de mobiliser 1 milliard d'euros annuels.

Un rapport du Sénat<sup>22</sup> avait d'ailleurs regretté la communication « hâtive et trompeuse » du Gouvernement lors du Grenelle de lutte contre les violences conjugales. Le gouvernement avait indiqué dégager 360 millions d'euros supplémentaires pour financer l'ensemble des nouveaux engagements du Grenelle. Or tout laisse à penser que ces annonces étaient en fait à budget constant.

Les moyens attribués pour lutter contre les violences sont très loin des besoins, et ne permettent pas de concrétiser l'ambition politique affichée. Car en matière de lutte contre les violences en particulier, les discours et les lois ne suffisent pas. Tout au long du quinquennat, les associations de défense des femmes ont alerté les autorités sur le manque criant de moyens pour répondre aux femmes victimes qui les sollicitent. Pour augmenter les places d'hébergement, mieux former les forces de l'ordre et le personnel judiciaire, augmenter le déploiement des dispositifs de protection des victimes, la France doit enfin aligner les moyens financiers avec les grands discours.

**EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE  
LES VIOLENCES EN PARTICULIER,  
LES DISCOURS ET LES LOIS  
NE SUFFISENT PAS.**

## **INTRODUCTION D'UNE INFRACTION D'OUTRAGE SEXISTE AUX EFFETS ENCORE LIMITÉS**

La création d'une nouvelle infraction d'outrage sexiste pour agir contre le harcèlement de rue était l'une des mesures phares de la première loi du quinquennat relative à la lutte contre les violences, « la loi renforçant l'action contre les violences sexistes et sexuelles<sup>23</sup> » du 3 août 2018 portée par la secrétaire d'Etat à l'Égalité femmes-hommes Marlène Schiappa. Le

**LE BUDGET DE  
LA LUTTE CONTRE  
LES VIOLENCES  
EST TOUJOURS  
TROP FAIBLE.**

harcèlement est devenu sanctionnable d'une amende de 90 euros allant jusqu'à 1 500 euros si la victime a moins de 15 ans. Depuis son adoption, on recense 4 700 infractions pour outrage sexiste (dont 930 en 2019, 1400 en 2020 et 2175 en 2021)<sup>24</sup>. Autrement dit, 6 infractions pour outrages sexistes par jour en 2021.

**81% DES FEMMES EN FRANCE  
ONT DÉJÀ ÉTÉ VICTIMES  
DE HARCÈLEMENT SEXUEL  
DANS LES LIEUX PUBLICS**

Malgré la montée en puissance du dispositif, due à une plus grande appropriation de l'outil par les forces de l'ordre, ces chiffres sont très limités en regard du phénomène du harcèlement de rue<sup>25</sup>. Pour rappel, une enquête Ipsos et L'Oréal de 2020 montrait que 81% des femmes en France avait déjà été victimes de harcèlement sexuel dans les lieux publics. La principale limite de ce dispositif est que les cas de flagrants délits sont rares, et nécessiteraient une plus grande présence de police de proximité formée et volontaire maillant largement le territoire. Selon les données du ministère de l'Intérieur, dans seulement 25% des cas enregistrés entre 2019 et 2020 les auteurs d'outrages avaient été mis en cause<sup>26</sup>. Emmanuel Macron a annoncé le 10 janvier 2022 // vouloir tripler le montant de l'amende pour outrage sexiste (et la porter à 300€), néanmoins la portée limitée de cette mesure ne semble pas résider dans le montant de son amende.

## **UN MANQUE D'INVESTISSEMENT DANS L'HÉBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES.**

La mise à disposition d'hébergement, permettant la décohabitation des conjoints, est un des dispositifs clés pour protéger les femmes victimes de violences conjugales. Les besoins sont actuellement criants et trop de femmes victimes se retrouvent sans solution. Le rapport récent rapport de la Fondation des femmes et de la Fédération nationale solidarité femmes estime que 4 femmes victimes de violences sur 10 qui en font la demande n'ont aucune solution d'hébergement<sup>27</sup>. Seules 12% des demandes aboutissent à une orientation adaptée à leur parcours spécifique<sup>28</sup>. Malgré les créations de places supplémentaires, les budgets alloués à l'hébergement des femmes victimes de violence restent largement insuffisants – 83 millions d'euros pour 7 820 places en 2021<sup>29</sup>. **Pour répondre pleinement aux besoins, le nombre de places devrait être multiplié de 3 à 5 fois, avec un budget entre 398 et 663 millions d'euros.**

*inadmissible!*

## **DES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES TRÈS EN DEÇÀ DES BESOINS LIMITANT L'EFFICACITÉ DES MESURES.**

Au cours de ces cinq dernières années, du fait de la médiatisation accrue des féminicides et des défaillances de l'Etat à protéger efficacement les victimes de violences conjugales, des dispositifs ont été créés ou généralisés. Néanmoins, ces outils sont en nombres limités et pas suffisamment utilisés par la justice et les forces de l'ordre.

**LES OUTILS DE PROTECTION EN NOMBRES LIMITÉS ET PEU  
UTILISÉS PAR LA JUSTICE ET LES FORCES DE L'ORDRE**

## AUGMENTATION DU PARC DES TÉLÉPHONES GRAVE DANGER (TGD) : UN OUTIL DISPONIBLE POUR 2% DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Le TGD est un dispositif de protection des victimes de violences conjugales dont l'application a été généralisée par la loi de 2014 dite pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes<sup>30</sup>. Le téléphone est équipé d'un bouton d'alerte qui permet à la personne victime de violence de joindre un centre d'assistance à tout moment, et de demander en cas de besoin l'intervention immédiate des secours. L'augmentation du parc de téléphones grave danger était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron en 2017<sup>31</sup>. A plusieurs reprises le gouvernement s'est engagé à augmenter le nombre de TGD mis à disposition des juridictions françaises. Selon les informations du ministère de la Justice<sup>32</sup>, 4 465 TGD ont été attribués depuis 2018, avec 3 500 cas de violences évitées. Les chiffres du ministère montrent une augmentation progressive du nombre d'attributions, passant de 330 en 2018 à 2 252 en 2021. Néanmoins, le nombre actuel de TGD ne représente que de 1 à 2% des cas de violences conjugales<sup>33</sup>, et reste un dispositif actuellement insuffisant pour une prise en charge et une protection des femmes.

**4 465 TGD ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS DEPUIS 2018, AVEC 3 500 CAS DE VIOLENCES ÉVITÉES.**

## RECOURS LIMITÉ AU BRACELET ÉLECTRONIQUE ANTI-RAPPROCHEMENT (BAR)

Le bracelet anti-rapprochement est un dispositif de surveillance électronique qui permet de géolocaliser une personne à protéger et un auteur réel ou présumé de violences conjugales. Sans avoir recours à la prison, ce bracelet est censé être la réponse la plus forte, la plus contraignante et la plus protectrice en matière de violences conjugales. Engagement du Grenelle contre les violences conjugales, ce dispositif est mis en place par la loi visant à agir contre les violences au sein des familles de décembre 2019. À la demande des associations de défense des victimes de violences, une circulaire de septembre 2020 autorise son application avant la condamnation. Au pénal, un juge peut décider de l'application du dispositif avant toute condamnation, notamment dans le cadre d'une ordonnance de protection (pré-sentenciel).

**SELON LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE, AU 21 DÉCEMBRE 2021, 676 BRACELETS AVAIENT ÉTÉ PRONONCÉS POUR 469 ACTIFS ET SEULEMENT 12 BAR ATTRIBUÉS EN PRÉ-SENTENCIEL DANS LE CADRE D'UNE ORDONNANCE DE PROTECTION.**

Malgré l'élargissement du champ d'application du dispositif, le bracelet anti-rapprochement reste trop peu utilisé. Selon le ministère de la justice, au 21 décembre 2021, 676 bracelets avaient été prononcés pour 469 actifs et seulement 12 BAR attribués en pré-sentenciel dans le cadre d'une ordonnance de protection. Les décisions des juridictions de placer une personne sous bracelet anti-rapprochement n'aboutissent donc pas toujours à une application concrète : 30% des BAR prononcés sont inactifs, dont la moitié des BAR prononcés en pré-sentenciel<sup>34</sup>.

Des associations et victimes ont déploré les difficultés d'utilisation, qui ont amené certaines femmes à cesser l'utilisation de ces dispositifs censés les protéger. Le bracelet émet une alerte lorsque le conjoint violent se situe en zone blanche, ce qui rend difficile voire impossible son utilisation dans certains territoires ruraux notamment. Même chose pour les zones urbaines denses, où il est difficile de définir un périmètre suffisant, puisque la distance d'alerte ne peut être inférieure à 1km. Selon le ministère de la justice, 11 victimes ont demandé le retrait du dispositif<sup>35</sup>.

L'utilisation du bracelet anti-rapprochement varie par ailleurs en fonction des tribunaux. Certaines juridictions semblent plus récalcitrantes à son adoption : le 25 octobre 2021, un seul bracelet électronique anti-rapprochement était actif à Paris (environ 2,1 millions d'habitants) contre 38 à Val-de-Briey (environ 8 000 habitants)<sup>36</sup>. Ce dispositif reste donc largement sous-utilisé, son recours

**LE 25 OCTOBRE 2021, UN SEUL BRACELET ÉLECTRONIQUE ANTI-RAPPROCHEMENT ÉTAIT ACTIF À PARIS (ENVIRON 2,1 MILLIONS D'HABITANTS) CONTRE 38 À VAL-DE-BRIEY (ENVIRON 8 000 HABITANTS)**



dépend de la bonne volonté de chaque juridiction. Enfin son budget de 7 millions d'euros en 2022 ne prend pas en considération l'accompagnement des femmes victimes.

- **Réquisition des armes des auteurs de violences** : L'engagement 46 du Grenelle était de « réquisitionner les armes blanches et les armes à feu des auteurs de violences, dès le dépôt de plainte ». Introduite par la loi de juillet 2020 son application est encore trop limitée. Selon une étude menée en octobre 2021, seulement 18%<sup>37</sup> des juges aux affaires familiales prononcent systématiquement ce retrait des armes aux hommes auteurs de violences.
- **Idem pour la possibilité de porter plainte à l'hôpital**, dispositif généralisé par le Grenelle, il est actuellement restreint par le manque de moyens et d'équipements à disposition des forces de l'ordre – par exemple le manque d'ordinateurs portables dans les commissariats.

## **DES FORCES DE L'ORDRE INSUFFISAMMENT FORMÉES À LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES.**

Les forces de l'ordre doivent être mieux formées à l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences. C'est une étape cruciale pour encourager les victimes de violences à porter plainte et améliorer leurs prises en charge. Le Centre Hubertine Auclert a réalisé une enquête pour la Préfecture de police de Paris sur l'accueil des femmes victimes de violences en 2019. Ce rapport dont la Préfecture a tenté d'éviter la publication<sup>38</sup> témoigne d'une situation très problématique dans plusieurs commissariats parisiens. Le rapport déplore un manque de confidentialité des victimes lors du pré-accueil, une posture professionnelle inadaptée des forces de l'ordre et un manque de suivi interne des dossiers. Certaines violences physiques (comme les gifles ou bousculades) dont témoignent les femmes sont banalisées et sous-estimées par les forces de l'ordre. Ces dernières se focalisent sur les violences physiques graves - ce qui entraîne un manque de repérage des autres formes de violences conjugales (psychologiques, sexuelles, économiques). De même, les liens des services de police avec les associations sont très faibles et peu entretenus. Ainsi, dans 84% des plaintes, il n'est pas mentionné la possibilité d'être accompagné par une association.

**CE RAPPORT DONT LA PRÉFECTURE A TENTÉ D'ÉVITER LA PUBLICATION TÉMOIGNE D'UNE SITUATION TRÈS PROBLÉMATIQUE DANS PLUSIEURS COMMISSARIATS PARISIENS.**

Les conclusions de ce rapport font écho aux témoignages des victimes ayant porté (ou essayé de porter) plainte en commissariat, réunis sous le hashtag #DoublePeine lancé en septembre 2021<sup>39</sup>, ainsi qu'à l'enregistrement dévoilé récemment par Médiapart d'un policier insultant une femme venue déposer plainte pour agression sexuelle<sup>40</sup>.

Ces témoignages, ainsi que le rapport du Centre Hubertine Auclert sont donc en décalage complet avec les audits complaisants menés par le Ministère de l'Intérieur<sup>41</sup> sur l'accueil dans les commissariats et les gendarmeries des femmes victimes de violences qui se prévaut d'un taux de satisfaction de 90%.

Suite au Grenelle des violences conjugales, le gouvernement s'est engagé à former 100% des élèves policiers et gendarmes. Lors de ses vœux à la presse en janvier 2022, la ministre Elisabeth Moreno annonçait que 90 000 policiers et

gendarmes avaient reçu une formation pour un meilleur accueil et un meilleur accompagnement des victimes<sup>42</sup>, c'est encore insuffisant sachant que la France compte plus de 250 000 forces de l'ordre.

Actuellement, le nombre de condamnations pour viols issus des statistiques

du ministère de l'intérieur reflète très mal l'ampleur du nombre moyen de viols et tentatives de viols dont sont victimes les femmes. Le nombre de condamnations pour viol ces cinq dernières années représentait seulement 1% du nombre de viols et tentatives de viols estimés. Un meilleur accueil et une meilleure prise en charge des femmes victimes de violences est l'une des conditions indispensables pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles.

**LE NOMBRE DE CONDAMNATIONS  
POUR VIOL CES CINQ DERNIÈRES  
ANNÉES REPRÉSENTAIT SEULEMENT  
1% DU NOMBRE DE VIOLS ET  
TENTATIVES DE VIOLS ESTIMÉS**

## **SANS LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS NÉCESSAIRES, UNE RATIFICATION SYMBOLIQUE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LES VIOLENCES AU TRAVAIL**

Deux ans après l'adoption de cette Convention au niveau international, le Parlement français a adopté en 2021 une loi autorisant la ratification de la Convention 190 relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Cette ratification au niveau national est pour le moment juste un symbole : le gouvernement français ne prévoit pas de modifier la législation actuelle, contrairement aux recommandations des associations et syndicats. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le gouvernement a rendu obligatoire la nomination de référent·e·s harcèlement au sein du comité social et économique (CSE). Les entreprises de 250 salarié·e·s ou plus doivent en plus nommer un·e référent·e au sein de la direction pour réaliser des actions de sensibilisation et de formation et mettre en œuvre les procédures internes de signalement et de traitement des situations de harcèlement sexuel<sup>4</sup>.

Néanmoins, la France n'a toujours pas mis en place les changements législatifs qui permettraient de véritablement appliquer la Convention 190 et la Recommandation 206 qui l'accompagne, notamment des sanctions pour les entreprises qui n'adoptent pas de plan de prévention ; des mesures qui prennent en compte les besoins spécifiques comme les personnes LGBTQI+, les travailleuses migrantes, les travailleuses précaires; et les nouveaux droits pour les victimes de violences conjugales (congé payés supplémentaires, droit à la mobilité, aménagements d'horaires, protection contre le licenciement).

**CETTE RATIFICATION  
AU NIVEAU  
NATIONAL EST POUR  
LE MOMENT JUSTE  
UN SYMBOLE**

<sup>4</sup> Ministère du travail et de l'emploi : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/egalite-femmes-hommes/article/lutte-contre-le-harcèlement-sexuel-et-les-agissements-sexistes>

## **DES ERREURS DU GOUVERNEMENT SUR LE SUJET DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES.**

La nomination au poste de ministre de l'Intérieur de Gérald Darmanin, faisant l'objet d'une procédure judiciaire pour viol, harcèlement sexuel et abus de confiance, et celle d'Eric Dupont-Moretti à la Justice, qui avait tenu ouvertement des propos antiféministes suite à #MeToo avaient provoqué des

réactions d'indignation au sein des militantes féministes<sup>43</sup>, ces deux ministères étant en première ligne de la lutte contre les violences faites aux femmes. Plus tôt dans le quinquennat, le gouvernement avait également fait bloc pour défendre le ministre Nicolas Hulot, accusé par plusieurs femmes de viols et d'agressions sexuelles. Ces accusations n'avaient pas donné lieu à la démission du ministre ni à des investigations pour le mettre hors de cause. Marlène Schiappa, à l'époque secrétaire d'Etat aux droits des femmes, avait même signé une tribune confirmant la confiance du gouvernement envers le ministre accusé, le qualifiant « d'homme charmant » et « respectueux »<sup>44</sup>. En décembre 2021 en réaction à la diffusion de nombreux témoignages de femmes victimes dans l'émission « Envoyé spécial », le Président s'était même inquiété du risque de « société de l'inquisition ». Non seulement ces fautes ont été une offense aux mouvements féministes qui se mobilisent depuis des années en France pour améliorer la compréhension du grand public sur ces enjeux, mais elles contribuent aussi à nourrir des discours antiféministes. Elles démontrent que le gouvernement n'a pas pris la mesure du changement sociétal impulsé par les mobilisations des femmes, dont l'objectif est une tolérance zéro vis-à-vis des violences machistes



# ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES



**INSUFFISANT**



IL FAUDRAIT PLUS DE  
**150 ANS DE TRAVAIL**  
À UNE  
**INFIRMIÈRE FRANÇAISE**  
POUR GAGNER  
CE QUE GAGNE EN MOYENNE  
**UN PDG DU CAC 40**  
**EN UN AN.**

**230 000**

PLACES DE CRÈCHES  
MANQUANTES EN FRANCE,<sup>45</sup>



ET **40% DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS**  
NE BÉNÉFICIENT PAS DE **MODE DE GARDE FORMEL.**<sup>46</sup>

LA MOYENNE À L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE  
DES ENTREPRISES FRANÇAISES EN 2021 EST DE **86/100**.  
POURTANT **LES TRAVAILLEUSES FRANÇAISES**  
SONT TOUJOURS **MOINS BIEN PAYÉES QUE LES HOMMES.**

LE CONGÉ PATERNITÉ  
EN ESPAGNE EST

**4 FOIS  
PLUS LONG**

QUE LE CONGÉ  
PATERNITÉ FRANÇAIS.

**SUFFISANT**

**SUFFISANT**

Malgré des avancés, les femmes continuent de gagner et posséder moins que les hommes. Elles sont surreprésentées dans les emplois les plus précaires et les moins valorisés, exclues des sphères de pouvoir, et assurent une part disproportionnée des tâches domestiques non-rémunérées au sacrifice de leur vie professionnelle. Des actions ont été entreprises au cours du quinquennat telles que l’allongement du congé paternité, le renforcement des obligations de transparence en matière d’égalité professionnelle, l’introduction de quotas dans la direction des grandes entreprises et l’augmentation des salaires du secteur de la santé. Néanmoins, sur l’ensemble ces mesures sont insuffisantes et pour certaines contre-productives, pour réellement faire avancer l’égalité professionnelle. Des oublis majeurs sont à déplorer comme la revalorisation de l’ensemble des secteurs féminisés et la lutte contre les contrats précaires. Enfin, la pandémie a exacerbé les inégalités entre les femmes et les hommes. Plusieurs études montrent que le recours accru au télétravail a pénalisé les femmes et risque de faire reculer l’égalité professionnelle. Pour éviter un « effet cicatrice », des mesures de rattrapage sont indispensables.

**MALGRÉ DES AVANCÉES,  
LES FEMMES CONTINUENT  
DE GAGNER ET POSSÉDER  
MOINS QUE LES HOMMES.**

## L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, LA MESURE PHARE QUI FAIT PSCHITT

L'index de l'égalité professionnelle, introduit par la loi sur l'avenir professionnel de Muriel Pénicaud, est la mesure phare du quinquennat en matière d'égalité professionnelle. À partir de 4 ou 5 indicateurs - l'écart de rémunération femmes-hommes (40 points), l'écart dans les augmentations individuelles (20 points), l'écart dans les promotions (15 points), le nombre d'augmentations au retour de congé maternité (15 points) et la présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (10 points) - chaque entreprise obtient une note sur 100<sup>47</sup>. Le point positif de l'index est qu'il reconnaît l'égalité professionnelle comme une obligation de résultat (les entreprises devaient prendre des mesures correctives quand elles obtiennent un score inférieur à 75 points) et force les entreprises à être plus transparentes sur les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes. La Loi Rixain a rendu obligatoire la publication des résultats de l'index.

**AUJOURD'HUI EN FRANCE, LES FEMMES GAGNENT ENCORE EN MOYENNE 23% DE MOINS QUE LES HOMMES, ET ELLES SONT PAYÉES 16,5% DE MOINS À POSTE ÉGAL**

Néanmoins le diable se cache dans les détails. Sous la pression du patronat, les indicateurs de l'index ont été construits de telle manière qu'ils permettent de fortement minimiser voire cacher la réalité des inégalités de salaires au sein des entreprises. Par exemple, 15 points sont donnés selon le nombre de salarié·e·s augmenté·e·s à leur retour de congé maternité – ce qui est par ailleurs une obligation légale. Or, il suffit par exemple que l'employeur augmente toutes les salariées de retour de congé maternité d'un montant de 1 euro pour obtenir 15/15. A contrario, une entreprise qui obtiendrait une note de 0/15 sur cet indicateur pourrait toujours avoir une note de 75 points<sup>5</sup> et donc, aucune incitation à changer ses pratiques bien qu'elle soit en infraction avec la loi. Un autre indicateur note l'écart d'augmentation individuelle, mais néglige le montant de cette augmentation. Si 10 femmes sont augmentées de 10€ tandis que 10 hommes sont augmentés de 100€, l'entreprise obtiendra tous les points sur cet indicateur. Une autre critique concerne le « seuil de pertinence » prévu sur le tableau Excel du ministère du travail, qui correspond tout bonnement à une marge de tolérance de 2 à 5% des écarts de salaires. À nouveau, une entreprise qui pratique un écart de rémunération moyenne de 15%, donc de 10% après l'application automatique du seuil de pertinence pourra se prévaloir d'une note de 30/40 points et une note globale de 90/100<sup>48</sup>. Un des indicateurs qui comptent le plus de points, à savoir celui de l'écart de rémunération entre les hommes, fait l'impasse sur l'une des causes principales des inégalités de salaire : la question des temps partiels. Dans un monde du travail où 79,5% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes<sup>49</sup>, calculer la rémunération équivalent temps plein masque les réalités financières d'une femme sur trois<sup>50</sup> qui occupe un poste à temps partiel et qui est, en outre, rémunérée de manière partielle. Il existe enfin un angle mort dans cet index égalité : les violences sexistes et sexuelles. Une entreprise qui respecterait la loi (prévenir, faire cesser, sanctionner les violences) n'a pas de points supplémentaires et une entreprise qui ne met aucune mesure en place peut paradoxalement avoir une très bonne note à l'index égalité. Les violences sexistes et sexuelles sont pourtant un élément structurant des inégalités professionnelles au travail.

<sup>5</sup> Sous la pression des syndicats et des organisations féministes et des (trop) bons résultats des entreprises, ce seuil est relevé à 85 point par décret du 25 février 2022)

**L'INDEX ÉGALITÉ, PRÉSENTÉ COMME UN OUTIL QUI « CHANGE LA VIE DES FEMMES » I SEMBLE FINALEMENT AVOIR PEU D'EFFET, VOIRE PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE MASQUER DES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES DERRIÈRE DE TRÈS BONNES NOTES.**

**DANS UN MONDE DU TRAVAIL, 79,5% DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL SONT OCCUPÉS PAR DES FEMMES.**

Ce paramétrage explique les très bons scores obtenus par les entreprises depuis le lancement de l'index. Le 8 mars 2021, la note moyenne des entreprises était de 85<sup>51</sup>. Sachant qu'aujourd'hui en France, les femmes gagnent encore en moyenne 23% de moins que les hommes<sup>52</sup>, et qu'elles sont payées 16,5% de moins à poste égal<sup>53</sup>, les résultats de l'index semblent plutôt mal refléter la réalité des inégalités, voire conforter l'idée qu'il n'y a pas de problème. L'index égalité, présenté comme un outil qui « change la vie des femmes »<sup>54</sup> semble finalement avoir peu d'effet, voire permettre aux entreprises de masquer des inégalités femmes-hommes derrière de très bonnes notes. Ce type d'outil vise à l'origine à maintenir une mobilisation forte des entreprises en faveur de l'égalité professionnelle. En affichant des résultats aussi positifs, le risque est important d'une démobilité. Enfin, le cabinet Deloitte a publié une enquête démontrant qu'après des années de lente baisse des écarts salariaux, ceux-ci étaient repartis à la hausse en 2020, deux ans après l'introduction de l'Index<sup>55</sup>.

### Air Liquide\* est le « grand gagnant » de l'édition 2020 de l'index égalité femmes-hommes.

En effet, la maison mère (Air liquide SA) du groupe de cette entreprise du CAC 40 obtient la très jolie note de 99/100 à l'index égalité. Remarquable, et en progrès, puisqu'en 2019, la note obtenue était de 82/100. Cependant lorsqu'on se penche sur leur bilan social, on observe qu'en moyenne, les hommes sont rémunérés 8 820€<sup>5</sup> tandis que la rémunération moyenne des femmes est de 5 957€<sup>6</sup>.

Donc une note quasi-parfaite quand la rémunération moyenne des hommes est 50% supérieure à celles des femmes ?

<sup>6</sup> Tous temps de travail confondus. Cet écart s'explique par l'important écart de salaire au sein des cadres et ingénieurs

## LE CONGÉ PATERNITÉ À 28 JOURS : UNE AVANCÉE CERTES, MAIS INSUFFISANTE POUR RÉÉQUILIBRER LE « RISQUE MATERNITÉ »

L'allongement du congé paternité est également l'une des principales réformes d'Emmanuel Macron en matière d'égalité professionnelle. Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le congé paternité/second parent passe de 11 à 28 jours en France, dont seulement 7 obligatoires. Cette mesure annoncée durant la campagne était attendue tant le congé paternité français était ridiculement faible. En effet, l'allongement du congé paternité/second parent est un enjeu crucial en matière d'égalité : il permet une plus grande présence du second parent lors des premiers jours de l'enfant, ce qui selon de nombreuses études favorise une meilleure répartition des tâches domestiques dans le couple par la suite<sup>57</sup>. Cette mesure permet de lutter contre les discriminations faites dans le travail à l'encontre des femmes en lien avec leur maternité.

Néanmoins, cette réforme n'a pas été à la hauteur. Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales de 2018 met en lumière que le congé paternité est pris de manière inégale selon les pères : seul 48% des pères en CDD le prennent, redoutant de ne pas voir leur contrat

**CET ALLONGEMENT DU CONGÉ PATERNITÉ À 4 SEMAINES FAIT PÂLE FIGURE FACE À CE QUE L'ON PEUT TROUVER DANS LE RESTE DE L'EUROPE.**

renouvelé, et seul 30% des pères indépendants, en raison notamment d'une indemnisation à 56€ par jour seulement<sup>58</sup>. Le manque de caractère obligatoire de ce congé n'incite pas pleinement les hommes à y avoir recours. Les hommes sont, en 2022 encore, soumis à de nombreux stéréotypes liés à la parentalité, et peuvent subir une stigmatisation voire même des discriminations dans leur travail. Enfin, c'est la durée de ce congé qui pose problème : le rapport « Les 1 000 premiers jours, Là où tout commence »<sup>59</sup> réalisé par la Commission Cyrulnik préconisait 9 semaines de congé paternité/second parent. **L'UNICEF, agence des Nations Unies sur la protection des enfants, préconise un congé parental payé d'au moins six mois pour les deux parents<sup>60</sup>**

Cet allongement du congé paternité à 4 semaines fait pâle figure face à ce que l'on peut trouver dans le reste de l'Europe. En Suède, les pères peuvent prendre entre 12 et 78 semaines, au Danemark entre 2 et 34 semaines, et 16 en Espagne<sup>61,62</sup>. Les 28 jours accordés par le gouvernement ne permettent donc pas de pleinement faire face aux enjeux d'égalité des droits, de répartition des tâches domestiques et parentales et de discriminations dans la cadre du travail.

**Bruno Le Maire au Forum Elle Active le 8 octobre 2021 en réponse à une question sur le congé paternité obligatoire :**

«Je vais reprendre ma casquette de ministre des finances. Moi je suis très pour sur le principe, mais cette obligation de congé parental ça nous coûte une fortune on est dans l'ordre du demi-milliard d'euros. Sur le principe je n'ai aucune absolument aucune difficulté, mais trouvez-moi un demi-milliard d'euros puis on le fera très volontiers<sup>63</sup> »

**A titre d'exemple, la suppression de l'ISF représente 3,5 milliards d'euros par an et l'évasion fiscale représente 80 milliards.**

**LES 28 JOURS  
ACCORDÉS PAR  
LE GOUVERNEMENT  
NE PERMETTENT  
DONC PAS DE  
PLEINEMENT FAIRE  
FACE AUX ENJEUX  
D'ÉGALITÉ  
DES DROITS,  
DE RÉPARTITION  
DES TÂCHES  
DOMESTIQUES  
ET PARENTALES ET  
DE DISCRIMINATIONS  
DANS LA CADRE  
DU TRAVAIL**

## **LE « DROIT À LA GARDE D'ENFANT » LOIN D'ÊTRE UNE RÉALITÉ EN FRANCE ET LES FEMMES EN PAIENT LE PRIX.**

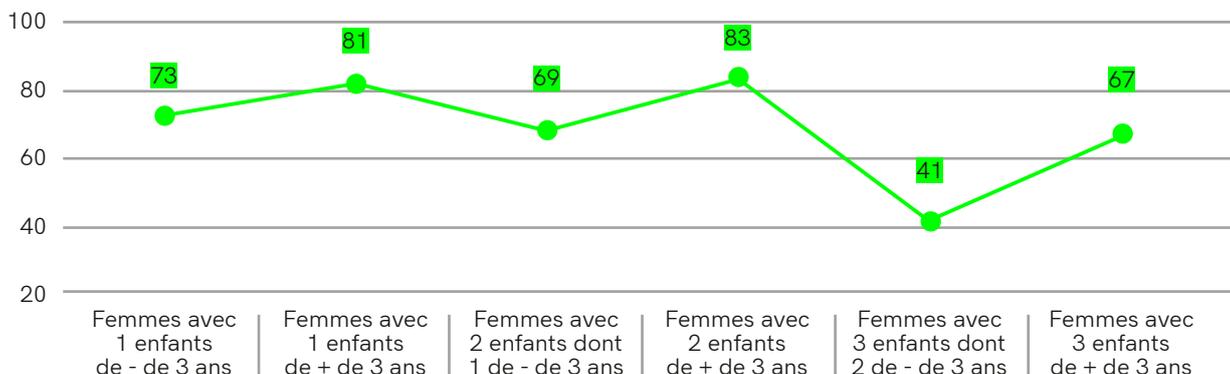
Lors de la campagne présidentielle de 2017, Emmanuel Macron avait promis un effort massif de création de places de crèche avec l'ouverture de 30 000 places supplémentaires<sup>64</sup>. Ce seront finalement deux fois moins de places qui auront été créées lors du quinquennat, comme l'a reconnu le Président de la République en janvier 2022<sup>65</sup>. Pour atteindre l'objectif fixé des 30 000 places supplémentaires, le gouvernement aurait dû créer 6 000 places par an. Dès le début du quinquennat, le rythme était bien inférieur : 1 800 nouvelles places ont été créées en 2018<sup>66</sup>, puis 2 560 en 2019<sup>67</sup>. Non seulement l'objectif ne sera pas atteint, mais il était déjà bien insuffisant : pour répondre aux besoins des 2,4 millions d'enfants de moins de trois ans en France, ce ne sont pas 30 000 mais au moins 230 000 places supplémentaires qui devraient être créées selon le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge<sup>68</sup>. Par ailleurs, l'accès à une place en crèche est aussi un enjeu social majeur quand on sait que seuls 5% des enfants de classe populaire sont accueillis en crèche<sup>69</sup>.

**NON SEULEMENT L'OBJECTIF NE SERA PAS ATTEINT, MAIS IL ÉTAIT DÉJÀ BIEN INSUFFISANT : POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES 2,4 MILLIONS D'ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EN FRANCE, CE NE SONT PAS 30 000 MAIS AU MOINS 230 000 PLACES SUPPLÉMENTAIRES QUI DEVRAIENT ÊTRE CRÉÉES**

Actuellement, 40% des enfants de moins de 3 ans n'ont pas de mode de garde formel<sup>70</sup>. Cette absence de solution de mode de garde pénalise surtout les femmes, qui vont davantage que les hommes arrêter de travailler pour s'occuper des enfants. Un rôle auquel elles sont assignées depuis la nuit des temps..

Le taux d'emploi des femmes est directement corrélé à la charge d'un enfant de moins de 3 ans au sein d'un foyer.

### LE TAUX D'EMPLOI DES FEMMES IMPACTÉ PAR LA CHARGE D'UN ENFANT DE MOINS DE 3 ANS<sup>71</sup>



Les mères de famille monoparentale, représentant le cœur de la pauvreté en France, sont fortement pénalisées par les insuffisances des modes d'accueil des enfants : 1 de ces mères sur 2 ne travaille pas<sup>72</sup>. La Loi Rixain en a fait des bénéficiaires prioritaires dans l'attribution des places en crèche. Néanmoins cette avancée est limitée par le faible nombre de places disponibles.

« Ce droit à la garde d'enfant » déclaré par Emmanuel Macron ne doit pas rester lettre morte tant il est un frein à l'autonomisation économique des femmes. Malheureusement, il restera un des engagements non-tenus du quinquennat. Etat et collectivités doivent s'engager à augmenter massivement le nombre de places en crèche pour les cinq prochaines années.

**LES MÈRES DE FAMILLE MONOPARENTALE REPRÉSENTENT LE CŒUR DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE**

## L'INSTAURATION DE QUOTAS À LA TÊTE DES ENTREPRISES : UNE AVANCÉE POUR BRISER LE PLAFOND DE VERRE

La principale avancée de la loi Rixain est l'instauration de quotas au sein des postes de direction des entreprises de plus de 1 000 salarié·e·s<sup>73</sup>. Alors que les femmes représentent seulement 20% des membres des comités exécutifs, cette nouvelle loi instaure un objectif de 40% d'ici 2030, sous peine de sanctions financières importantes. Cette loi s'inspirait de la loi Copé-Zimmerman qui avait instauré des quotas dans les conseils d'administration et fait fortement progressé la place des femmes dans ces cercles de pouvoir très masculin. En 10 ans le taux de femmes au CA des entreprises du CAC40 est passé de 10 à 44,7%<sup>74</sup>. Ces mesures vont dans le bon sens et peuvent contribuer à briser le plafond de verre. Néanmoins, les politiques de quotas ne suffisent pas dans des univers fortement imprégnés par le sexisme et le patriarcat. Une étude du chercheur Antoine Rebérioux sur l'effet de la loi

**EN 10 ANS LE TAUX DE FEMMES AUX CA DES ENTREPRISES DU CAC 40 EST PASSÉ DE 10 À 44,7%**

Copé-Zimmermann a montré que malgré une féminisation des instances de supervision, les femmes demeurent éloignées des postes les plus stratégiques et des espaces de décision. Cette parité nouvelle doit s'accompagner d'un changement culturel profond et d'un partage de pouvoir plus juste entre les femmes et les hommes<sup>75</sup>.

**CETTE PARITÉ  
NOUVELLE DOIT  
S'ACCOMPAGNER  
D'UN CHANGEMENT  
CULTUREL  
PROFOND ET  
D'UN PARTAGE  
DE POUVOIR  
PLUS JUSTE ENTRE  
LES FEMMES  
ET LES HOMMES**

## **LA REVALORISATION DES SALAIRES DES MÉTIERS FÉMINISÉS : NÉCESSAIRE MAIS INSUFFISANTE**

La crise sanitaire a mis en lumière de manière très concrète les conditions de travail plus que difficiles des personnels soignants, ou l'on pourrait dire des personnes soignantes. En effet, les femmes ont représenté 85% du personnel en contact avec des patient·es en milieu hospitalier : 88% des infirmier·ères, 92% des aides-soignant·es, 84% des agent·es hospitaliers<sup>76</sup>... Tout autant de métiers très peu valorisés d'un point de vue salarial. La grande consultation du « Ségur de la santé » qui s'est déroulé de mai à juillet 2020 a abouti à une revalorisation salariale d'au moins 180 euros net par mois pour les personnel·les soignant·es non-médecins des secteurs public et non lucratif<sup>77</sup>. À l'occasion d'une conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, le Premier ministre a annoncé l'élargissement de cette revalorisation aux travailleur·euses sociaux·ales<sup>78</sup>. Ces augmentations font écho à la crise sanitaire et répondent en partie à l'appel des sept organisations syndicales à valoriser les salaires des métiers majoritairement féminins qui avait eu lieu en mars 2021<sup>79</sup>. Malgré ces augmentations le niveau de salaire du personnel soignant reste bas. Notre système économique permet un niveau d'inégalités indécents où les richesses sont concentrées dans les mains d'une poignée d'individus, en grande majorité des hommes, alors que les femmes sont surreprésentées dans des emplois essentiels mais peu valorisés. A titre d'exemple, il faudrait plus de 150 ans de travail à une infirmière française pour gagner ce que gagne en moyenne un PDG du CAC 40 en un an<sup>80</sup>. Pour réellement revaloriser les salaires des métiers à prédominance féminine (métiers du soin, de l'aide à la personne, de l'entretien, éducation nationale, caissières etc.), il faudrait demander l'ouverture de négociations sur les classifications dans le privé et les grilles indiciaires dans la fonction publique.

**IL FAUDRAIT PLUS DE 150 ANS DE TRAVAIL À UNE INFIRMIÈRE FRANÇAISE POUR GAGNER CE QUE GAGNE EN MOYENNE UN PDG DU CAC 40 EN UN AN**

## **L'INDIVIDUALISATION DE L'IMPÔT ET DES PRESTATIONS SOCIALES : UN ENJEU RELEVÉ QU'À MOITIÉ**

Promesse de campagne d'Emmanuel Macron en 2017<sup>81</sup>, Macron met en place l'individualisation des taux de prélèvement de l'impôt sur le revenu en avril 2021. En effet, les débats récents sur les aides aux adultes handicapés ont rappelé les effets néfastes que pouvaient entraîner la conjugalisation des impôts et des prestations sociales. Conçue dans l'après-guerre cette conjugalisation devait permettre des avantages fiscaux aux familles, dans un contexte où les couples mariés mono-actifs, avec l'homme qui travaille et la femme qui effectue le travail domestique et familial, était le modèle familial qui dominait. Selon une étude de l'INSEE<sup>82</sup>, la conjugalisation augmente de 5,9 points en moyenne le taux marginal d'imposition des soutiens secondaires<sup>83</sup>, dont les trois quarts sont des femmes, ce qui dans l'économie d'un couple peut désinciter les femmes à augmenter leur revenu.



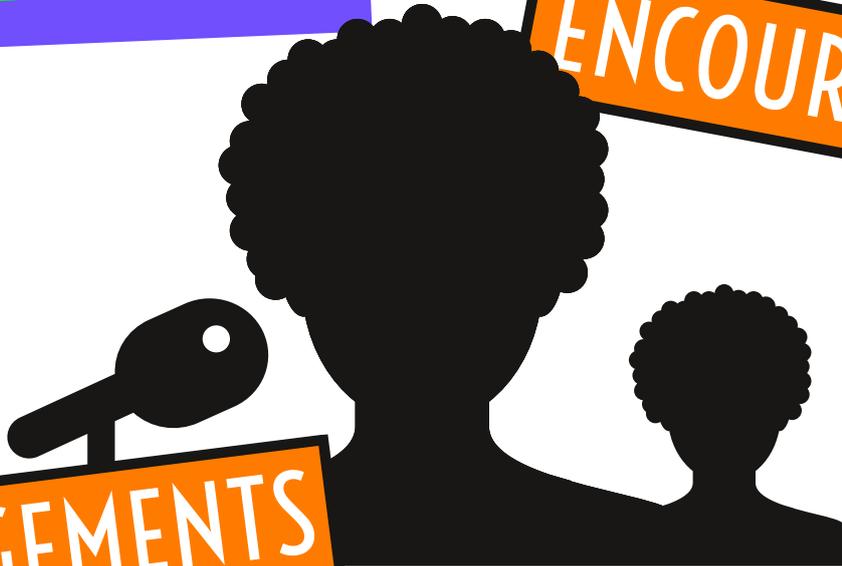
## **EXTENSION DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES IMPAYÉS DES PENSIONS ALIMENTAIRES**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, toutes les pensions alimentaires fixées par la justice dans le cadre d'un divorce seront versées par l'intermédiaire d'une agence chargée du recouvrement en cas d'impayés. En cas d'impayés, l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) engagera une action de recouvrement auprès du conjoint défaillant dès le premier mois de retard. C'est une avancée importante notamment pour les familles monoparentales, concernant en grande majorité des femmes seules faisant face à la précarité et la pauvreté. Sur les 900 000 pensions alimentaires en cours, les impayés partiels ou totaux touchent 350 000 parents séparés, dont 85% de femmes.

# DIPLOMATIE FÉMINISTE

ENCOURAGEMENTS

ENCOURAGEMENTS



LE QUAI D'ORSAY  
EST DIRIGÉ PAR  
**4 HOMMES**  
(0 FEMME).

PRÈS DE  $\frac{3}{4}$   
DES AMBASSADES  
SONT DIRIGÉES  
PAR DES  
**HOMMES.**



LA FRANCE EST  
**26<sup>ÈME</sup> / 30**  
AU CLASSEMENT  
DES PAYS DONATEURS  
DE L'AIDE VERS  
LES DROITS DES FEMMES.

85

PLUS DE  
**60%**  
DES PERSONNES  
VIVANT DANS  
**L'EXTRÊME  
PAUVRETÉ**  
SONT DES  
**FEMMES**  
DONT  
**47 MILLIONS  
DE FEMMES**  
QUI ONT BASCULÉ  
SOUS CE SEUIL À CAUSE DE  
**LA PANDÉMIE  
DE COVID 19**



84

LA FRANCE A LANCÉ UN FONDS DE  
**120 MILLIONS D'EUROS**  
POUR SOUTENIR  
LES ORGANISATIONS FÉMINISTES  
DES SUDS

PRÈS DE **60%**  
DES FRANÇAIS-E-S PENSENT  
QUE L'ÉGALITÉ ENTRE  
LES SEXES EST ESSENTIELLE  
POUR LUTTER CONTRE  
LA PAUVRETÉ

**PLUS D'UN-E  
FRANÇAIS-E SUR DEUX**  
EST FAVORABLE À L'AUGMENTATION  
DES FINANCEMENTS INTERNATIONAUX  
EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ  
FEMMES-HOMMES<sup>86</sup>

ENCOURAGEMENTS

Le président Emmanuel Macron a décliné la « grande cause du quinquennat » à sa diplomatie lors de son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies de 2018 : « *j'ai fait en France de l'égalité femme-homme la grande cause de mon quinquennat et je lance ici un appel pour en faire avec vous une grande cause mondiale* »<sup>87</sup>. Cet engagement s'est traduit par l'affirmation d'une diplomatie féministe dans le cadre de la présidence française du G7 de 2019.

Le concept de politique étrangère féministe avait émergé depuis plusieurs années, sous l'impulsion de pays comme le Canada et la Suède, véritables exemples en la matière. La Suède en a développé une doctrine et un manuel précis en 2018 sur la façon dont sa politique étrangère devait contribuer aux combats des droits des femmes dans le monde, à travers l'approche des 3R (Rights, Representation et Resources). Ce travail de conceptualisation n'a pas été réalisé en France. La stratégie de la France se limite à un document stratégique<sup>88</sup> élaboré en 2018 (avant

l'adoption officielle d'une « diplomatie féministe »), étoffée par la loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales de 2021 (LOP DSLIM).

Depuis 2019, la “diplomatie féministe” à la française s'est traduite par un volontarisme certain dans la mise à l'agenda des droits des femmes lors de sommets internationaux (G7, accueil du Forum Génération Égalité - FGE) et le lancement d'initiatives spécifiques (Fonds de soutien aux organisations féministes, soutien au Fonds mondial en faveur des victimes de violences sexuelles de Denis Mukwege et Nadia Murad).

**BIEN QU'ALLANT DANS LE BON SENS, LES ENGAGEMENTS PRIS CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES NE PEUVENT À EUX SEULS CONSTITUER UNE VÉRITABLE « DIPLOMATIE FÉMINISTE », LA FRANCE DOIT DONC POURSUIVRE SES EFFORTS ET ALIGNER LES FINANCEMENTS AVEC LES DISCOURS.**

## DE NOMBREUSES INITIATIVES LANCÉES PENDANT LE QUINQUENNAT.

De multiples initiatives sectorielles ont été lancées ces cinq dernières années à l'occasion des différents grands rendez-vous internationaux. Lors de la présidence française du G7 et sous l'impulsion de la société civile, la France a annoncé une initiative de 120 millions d'euros en faveur des mouvements féministes des Suds, des initiatives sur l'entrepreneuriat des femmes en Afrique (mais en grande partie sous forme de prêt)<sup>89</sup>, ainsi que le partenariat de Biarritz visant à promouvoir des lois plus favorables aux droits des femmes. La France, cheffe de file de la coalition d'actions lancée au Forum Génération Égalité sur « le droit à disposer de son corps, les droits et la santé sexuels et reproductifs » a annoncé en juin dernier un engagement financier de 100 millions d'euros supplémentaires sur les cinq prochaines années. Elle a renouvelé son engagement en faveur de l'éducation des jeunes filles, avec un maintien de sa contribution au Partenariat mondial pour l'éducation de 2018, étalée sur 5 ans, dont 166 millions dédiés spécifiquement à l'éducation des jeunes filles, et par une initiative de 2,5 millions d'euros pour l'éducation des filles au Sahel lancée au G7. La France a également soutenu à hauteur de 6,2 millions d'euros le Fonds mondial pour les survivant·e·s de violences sexuelles liées aux conflits, à l'initiative des Prix Nobel de la Paix Denis Mukwege et Nadia Murad.

**LA FRANCE A ANNONCÉ EN JUIN DERNIER 100 MILLIONS D'EUROS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES**

**Néanmoins ce bilan positif est à nuancer.** Certaines initiatives ont eu un sort moins heureux que d'autres : la coalition GREAT (Gender Responsive Environmental Action & Training) annoncée par la France lors de la ministérielle dédiée à l'environnement n'a pas reçu le soutien escompté des autres pays du G7 et n'a jamais donné lieu à des actions concrètes. De plus, l'addition de ces nouvelles contributions financières reste faible au regard du volume d'aide de la France et aux besoins sur le terrain, à commencer par le Sahel.

## LA FRANCE A RENFORCÉ LE PLAIDOYER POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ, MAIS GARE AU « GENDER WASHING ».

**Intensifier le plaidoyer politique de la France en matière d'égalité** entre les femmes et les hommes était l'un des axes majeurs de la stratégie développée par la France en 2018, dont découla par la suite l'engagement d'adopter une « diplomatie féministe ». Cet engagement a été tenu avec un portage politique certain et reconnu de la France dans le cadre multilatéral et lors de moments phares. Ce fut le cas lors de la présidence française du G7 en 2019, avec l'organisation d'une session ministérielle dédiée et la transversalisation de l'égalité dans toutes les ministérielles. Ce portage politique a été limité par le manque d'ambition et la faible redevabilité des engagements pris lors de ces sommets internationaux.

Le FGE illustre bien l'écart entre le portage politique et les engagements concrets. Ce forum n'a pas eu la portée historique du sommet de Pékin de 1995, qui avait constitué un réel tournant dans la reconnaissance internationale des droits des femmes. **40 milliards de dollars en faveur des droits des femmes ont été promis lors du forum<sup>90</sup>**, et plusieurs « coalitions d'action » ont été lancées. **Néanmoins, aucun mécanisme de suivi de ces engagements n'a été mis en place.** Sur les 40 milliards, la moitié seulement

**L'ADDITION DE CES NOUVELLES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES RESTE FAIBLE AU REGARD DU VOLUME D'AIDE DE LA FRANCE ET AUX BESOINS SUR LE TERRAIN, À COMMENCER PAR LE SAHEL.**

## L'ENGAGEMENT FINANCIER DE LA FRANCE N'A REPRÉSENTÉ QUE 2% DU TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS PRIS PAR LES ETATS

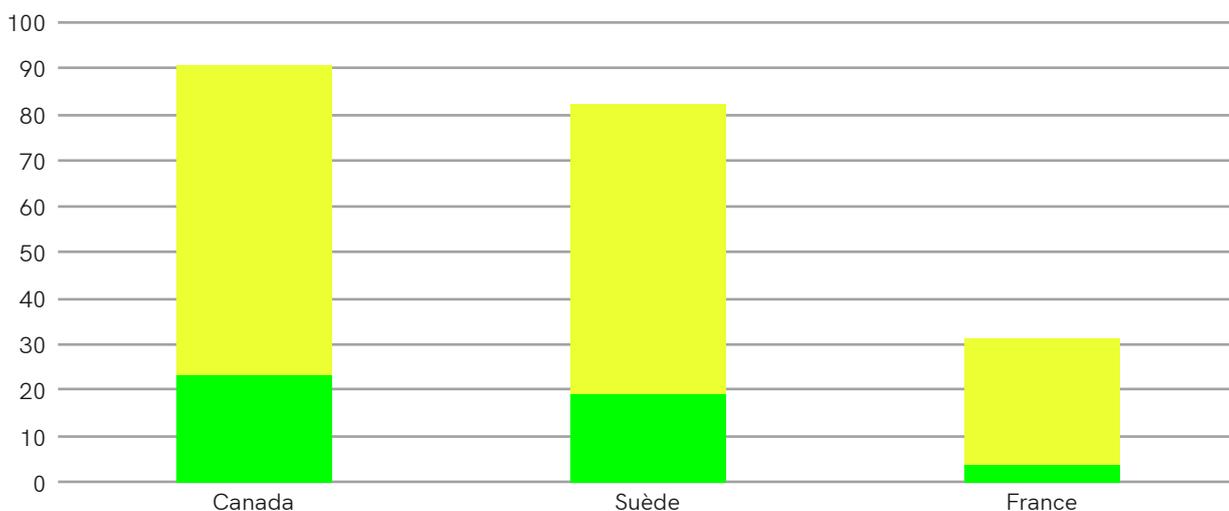
correspondait à des engagements des Etats. L'engagement financier de la France, présidente du forum et puissance accueillante n'a représenté que 2% du total des engagements financiers pris par les Etats, et 1% de l'ensemble<sup>91</sup>..

Dans le cadre des négociations internationales sur le climat, la France a porté les enjeux de genre, néanmoins, elle n'a contribué financièrement qu'une seule fois à hauteur de 20 000 euros au plan d'action genre de la CCNUCC, ce qui est bien en-deçà de ce qu'on pourrait attendre du pays gardien de l'accord de Paris<sup>92</sup>.

## LA FRANCE EST LOIN DU COMPTE EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS SES FINANCEMENTS DE L'AIDE INTERNATIONALE !

La France fait partie des mauvais élèves des pays donateurs de l'aide internationale en matière de financements de soutien aux droits des femmes. Depuis 2013, elle s'était fixé l'objectif d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans au moins 50% de son aide. Cet engagement n'est toujours pas atteint. Selon les données les plus récentes, **seulement 31%<sup>93</sup>** de son aide contribuait à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Autrement dit, **deux tiers de l'aide française sont aveugles au genre**, très loin derrière les autres pays ayant adopté une diplomatie féministe.

### LA FRANCE LOIN DERRIÈRE DES DONATEURS FÉMINISTES



- Aide ciblant spécifiquement l'égalité femmes-hommes
- Aide intégrant l'égalité femmes-hommes

Cette faible prise en compte du genre s'explique par la structure de l'aide française, une aide principalement sous forme de prêts vers les pays à revenu intermédiaire intégrant faiblement la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

La France est en bas du classement des contributeurs aux instances des Nations Unies dédiée à l'égalité : elle est 18<sup>e</sup> contributrice d'ONU Femmes (avec une contribution de 4,3 millions de dollars - soit 16 fois moins que la Suède)<sup>94</sup> et du Fonds des Nations Unies pour la population<sup>95</sup> en 2020.

Sur la base des recommandations de la société civile, les parlementaires se sont mobilisé·e·s lors de l'examen de la LOP DSLIM pour renforcer l'ambition de la France et enfin s'aligner sur les exigences des autres pays mettant en œuvre une réelle diplomatie féministe. Selon ce nouveau cadre législatif, la France s'engage à ce qu'en 2025, 75 % de son aide intègre l'égalité femmes-hommes parmi ses objectifs, et que 20% de son aide en fasse son objectif principal<sup>96</sup>. En respectant cet engagement, la France contribuerait au combat en faveur des droits des femmes dans les pays des Suds à hauteur de 11,2 milliards d'euros d'ici à 2025 selon les calculs de Focus2030<sup>97</sup>, un ordre de grandeur largement supérieur aux multiples engagements financiers annoncés ces cinq dernières années.

Des progrès ont été accomplis au sein de l'Agence française de développement (AFD) dont les activités intègrent de plus en plus une approche genre. Depuis 2013 et avec un renforcement en 2017, l'AFD évalue tous ses projets à l'aune d'une « analyse développement durable »<sup>98</sup>, dont l'égalité entre les femmes et les hommes est un des critères. Cette systématisation de l'analyse de l'intégration du genre est une étape décisive qui a permis à l'AFD de renforcer son impact sur ces inégalités. En 2020, elle déclare avoir intégré le genre dans 67,1 % de ses initiatives<sup>99</sup>, même s'il faut noter que l'évaluation du HCE pointe la discordance entre les chiffres annoncés par l'AFD et ceux présentés par la direction générale du Trésor.

Une étude menée par Oxfam en 2019 avait examiné des projets labélisés genre de l'AFD. Les résultats montraient que les projets intégraient le genre trop superficiellement<sup>100</sup>. Les efforts de l'AFD sont donc à renforcer, notamment par l'implication et co-construction avec la société civile, pour devenir une agence « 100% féministe ».

## DES EFFORTS, MAIS UNE CULTURE INSTITUTIONNELLE DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE ENCORE LOIN DES STANDARDS FÉMINISTES

Le premier objectif de la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes était de renforcer la culture institutionnelle de l'égalité au sein de la diplomatie française, point crucial pour une diplomatie réellement féministe. Or, la diplomatie française a longtemps été un milieu exclusivement masculin dans lequel la parité et la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes étaient des non-sujets.

Depuis le dernier remaniement, le Quai d'Orsay est d'ailleurs dirigé par 4 hommes (Jean-Yves Le Drian, Franck Riester, Jean-Baptiste Lemoyne et Clément Beaune). Le portage politique de la diplomatie féministe est principalement assuré par le ministère délégué aux droits des femmes, dirigé par Elisabeth Moreno (avant par la secrétaire d'Etat Marlène Schiappa),

**SI LA FRANCE RESPECTE SES ENGAGEMENTS DE LA NOUVELLE LOI POUR LE DÉVELOPPEMENT, ELLE CONTRIBUERA À HAUTEUR DE 11,2 MILLIARDS D'EUROS D'ICI 2025 À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

accompagnée par la nomination d'une ambassadrice, secrétaire générale du FGE, Delphine O.

Depuis la nomination de la première ambassadrice en 1972, Marcelle Campana, **la féminisation des ambassades a été lente**. Malgré une amélioration et un effort notable de nommer des femmes ambassadrices, 72% des ambassades sont dirigées par des hommes (contre 78% en 2012)<sup>101</sup>, bien que les effectifs soient paritaires au sein de la diplomatie française. Selon le HCE, près d'1/3 des ambassadrices occupent des postes « à présence diplomatique », c'est-à-dire à des postes aux missions et aux effectifs réduits, et souvent dans des pays considérés comme moins stratégiques du point de vue géopolitique<sup>102</sup>. Cette faible représentation des femmes aux postes de direction se retrouve également au sein de l'administration centrale, où 3/4 des postes de direction sont occupés par des hommes<sup>103</sup>. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'est engagé auprès de l'association #JamaisSansElles<sup>104</sup>, qui milite pour la représentation des femmes et la mixité, mais la parité est encore loin.

Dans son rapport d'évaluation de la diplomatie française<sup>105</sup>, le Haut Conseil à l'Égalité souligne que les droits des femmes ne sont pas suffisamment respectés dans l'ensemble de la diplomatie et critique une priorité insuffisamment assumée<sup>106</sup>. À partir de l'analyse des discours prononcés lors des visites présidentielles ou ministérielles, le HCE a constaté que les enjeux d'égalité femmes-hommes et de droits des femmes étaient rarement mis en avant dans un cadre bilatéral, y compris avec des pays où des reculs sont à l'œuvre en matière de droits des femmes.

## **DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS FÉMINISTES À POURSUIVRE !**

Les organisations féministes sont en première ligne du combat pour faire avancer les droits des femmes. Or, ces organisations touchent une part infime des financements de l'aide internationale. **Le lancement du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) de 2019 représente l'une des avancées majeures du quinquennat d'Emmanuel Macron** en matière de diplomatie féministe. Grâce à cette initiative, l'engagement financier de la France vers les organisations féministes est passé de 2 à 116 millions de dollars entre 2018 et 2019<sup>107</sup>. Co-piloté par l'AFD et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le FSOF est composé de 3 canaux : des fonds intermédiés délégués à des associations<sup>108</sup>, des « initiatives OSC » gérées par l'AFD et des enveloppes de soutien gérées directement par les ambassades.

**Néanmoins, ces financements représentent une part infime - moins de 1% - de l'aide française et devront être augmentés et pérennisés pour réellement contribuer au renforcement des mouvements féministes dans les pays en développement.**

**LES ORGANISATIONS FÉMINISTES SONT EN PREMIÈRE LIGNE DU COMBAT POUR FAIRE AVANCER LES DROITS DES FEMMES. OR, CES ORGANISATIONS TOUCHENT UNE PART INFIME DES FINANCEMENTS DE L'AIDE INTERNATIONALE.**

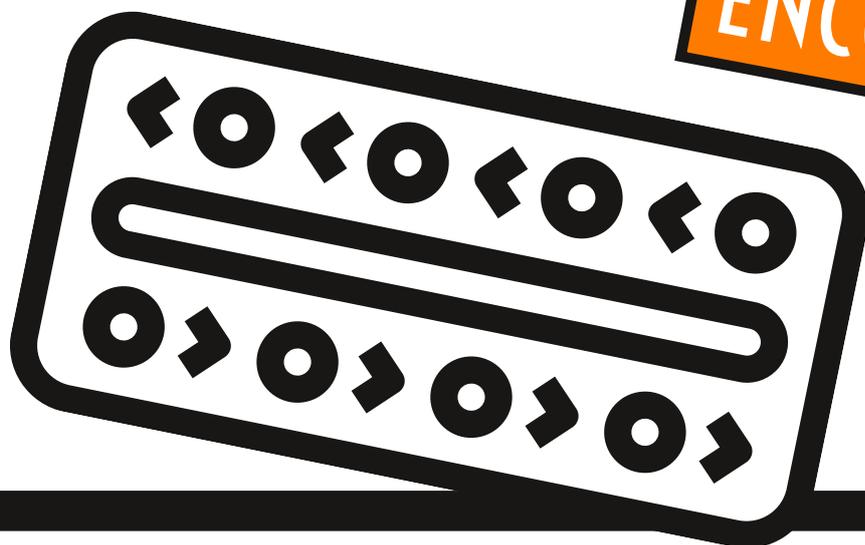
## **MALGRÉ CERTAINS EFFORTS, UNE DIPLOMATIE FRANÇAISE TOUJOURS LOIN D'UNE APPROCHE DE CO-CONSTRUCTION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE FÉMINISTE**

Une approche féministe suppose une réelle démarche de co-construction avec les organisations féministes, ainsi que la facilitation de la participation effective des femmes et des groupes les plus marginalisés à toutes les étapes de prise de décision. Un espace d'échange intéressant a été développé dans le cadre du FSOF, avec l'organisation d'ateliers stratégiques réunissant le MEAE, l'AFD, et la société civile. Mais à part cette initiative, la diplomatie française est toujours loin d'une approche de co-construction. A ce titre, l'exemple du troisième plan national d'action (PNA) sur Femmes, Paix et Sécurité est frappant. Malgré un texte soulignant que « l'expertise de la société civile française et des pays prioritaires du PNA est indispensable pour la réalisation de ces objectifs<sup>109</sup> », la société civile n'a pas été associée à son développement. Pour ce qui concerne le plus haut niveau politique, les organisations de la société civile ont pu rencontrer le Président lors d'évènements organisés souvent la veille de sommets tels que le G7 et le FGE, moments peu propices à un véritable dialogue et une prise en compte des recommandations portées.

**TROISIÈME PLAN NATIONAL  
D'ACTION (PNA) SUR FEMMES,  
PAIX ET SÉCURITÉ : MALGRÉ UN  
TEXTE SOULIGNANT SON  
IMPORTANCE, LA SOCIÉTÉ CIVILE  
N'A PAS ÉTÉ ASSOCIÉE À SON  
DÉVELOPPEMENT**

# DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

ENCOURAGEMENTS



LE DÉLAI POUR AVOIR RECOURS À UNE IVG  
EST PASSÉ DE 12 À 14 SEMAINES EN FRANCE.



PRÈS DE  
**2 MILLIONS  
DE FEMMES**  
FONT FACE À DES  
DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX  
**PROTECTIONS  
HYGIÉNIQUES**  
POUR DES RAISONS AVANT TOUT  
**FINANCIÈRES.**<sup>111</sup>

SEULEMENT **13%** DU NOMBRE TOTAL DE SÉANCES  
D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ PRÉVUES PAR LA LOI  
ONT ÉTÉ EFFECTIVEMENT RÉALISÉES,  
SELON UNE ENQUÊTE MENÉE PAR **#NOUSTOUTES.**

EN 20 ANS, **40%**  
DES **MATERNITÉS DE PROXIMITÉ**  
ONT FERMÉ EN FRANCE.<sup>112</sup>

L'ENDOMÉTRIOSE TOUCHE ENVIRON **10% DES FEMMES EN FRANCE**  
ET MET EN MOYENNE **7 ANS** AVANT D'ÊTRE DIAGNOSTIQUÉE.<sup>110</sup>

Disposer librement de son corps ; décider si et quand on souhaite avoir des enfants ; avoir accès à une information claire et non jugeante sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles, vivre une sexualité épanouie à l'abri des violences.. Les droits sexuels et reproductifs, arrachés de haute lutte, sont des droits fondamentaux. Au cours du quinquennat, plusieurs mesures significatives ont été prises, même si elles ne sont pas toutes abouties : l'allongement des délais pour l'IVG, l'élargissement de l'accès à la PMA, la contraception gratuite jusqu'à 25 ans, etc. Ces mesures étaient très attendues. Ce bilan, encourageant, est terni par le fait que ces avancées ont été laborieuses, parfois du fait de positionnements contradictoires de la majorité présidentielle. Ces enjeux doivent pourtant être portés haut et fort, sans aucune ambiguïté !

**LES DROITS SEXUELS  
ET REPRODUCTIFS,  
ARRACHÉS DE HAUTE LUTTE,  
SONT DES DROITS  
FONDAMENTAUX.**

## UN ALLONGEMENT DES DÉLAIS POUR L'IVG, OBTENU DE HAUTE LUTTE PAR LES ASSOCIATIONS FÉMINISTES ET DES DÉPUTÉES MOBILISÉES.

Dans son programme de 2017, Emmanuel Macron avait fait de la défense du droit à l'interruption volontaire de grossesse un des engagements forts de son programme en matière de droits des femmes<sup>113</sup>. Cinq ans plus tard, la principale avancée sur ce sujet est l'adoption le 23 février 2022 de la loi portée par Albane Gaillot visant à renforcer l'accès à l'IVG. Cette loi allonge le délai de recours à l'IVG de 12 à 14 semaines, ouvre aux sages-femmes la possibilité de pratiquer des IVG instrumentales, supprime le délai de réflexion de 2 jours suivant un entretien psychosocial et crée un répertoire de professionnel·le·s pratiquant l'IVG. Fruit de plusieurs années de mobilisation de parlementaires de différents groupes poussées par les associations féministes, cette victoire n'était pas assurée, vu les prises de positions d'Emmanuel Macron. Dans une interview au magazine ELLE, il s'était dit opposé à l'allongement des délais, estimant que « des délais supplémentaires n'étaient pas neutres sur le traumatisme d'une femme »<sup>114</sup>. Une rhétorique patriarcale qui consiste à dire ce qui est bon pour les femmes à leur place, et qui entraine en contradiction avec son discours sur la scène internationale.



De plus, il est regrettable que la suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG, permettant à des médecins de refuser de pratiquer un avortement, n'ait pas été retenue. Lors de l'examen à l'Assemblée Nationale du texte portée par Albane Gaillot, le ministre de la Santé Olivier Véran n'avait pas soutenu sa suppression. Or, la clause de conscience continue de stigmatiser les femmes ayant recours à l'IVG et entrave l'exercice effectif du droit à l'avortement. Cette bataille parlementaire démontre que le droit à l'avortement reste un droit fragile. De nombreuses associations féministes ainsi que le Haut Conseil à l'Égalité appellent à sa constitutionnalisation.

## LA LOI SUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ DES JEUNES TOUJOURS PAS APPLIQUÉE

L'éducation à la vie affective et sexuelle est un apprentissage fondamental et un prérequis essentiel à l'égalité femmes-hommes. C'est un maillon incontournable pour accompagner les jeunes dans leur entrée dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle. Elle permet de se connaître, se construire et faire ses propres choix, dans le respect d'autrui. C'est un formidable outil de promotion de l'égalité femmes-hommes, de lutte contre les violences et les discriminations liées au genre, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, et de prévention des grossesses non-désirées et des IST (infections sexuellement transmissibles). L'éducation à la sexualité doit être incluse dans le cursus scolaire, adaptée à l'âge des élèves et à leur développement. C'est ce que prévoit la loi Aubry de 2001, réaffirmée en 2018 par la circulaire Schiappa, à raison de trois séances d'éducation à la sexualité par an et par niveau.

**L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE EST UN APPRENTISSAGE FONDAMENTAL ET UN PRÉREQUIS ESSENTIEL À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.**

Une enquête menée par le collectif féministe #NousToutes<sup>115</sup> début 2022 dresse un constat sans appel. L'obligation de dispenser trois séances annuelles n'est pas appliquée au collège et au lycée. Seulement 13% des

repondant·e·s ont bénéficié du nombre de cours prévus dans la loi. La qualité des cours est également questionnée. Les thématiques psycho-émotionnelles et juridiques comme les violences et le consentement ne sont quasiment pas abordées, laissant la place à **une approche purement biologique de la vie affective et sexuelle.**

## **GRATUITÉ DE LA CONTRACEPTION JUSQU'À 25 ANS : UNE AVANCÉE POUR LE DROIT À DISPOSER DE SON CORPS.**

En septembre 2021, Olivier Véran a annoncé le remboursement complet des contraceptifs pris en charge par l'Assurance maladie pour toutes les femmes jusqu'à 25 ans. La consultation et tous les soins liés à une demande de contraception à compter de janvier 2022 sont également remboursés à 100%. Jusque-là, certaines contraceptions étaient complètement remboursées par l'Assurance maladie uniquement pour les mineures. Les femmes adultes n'étaient remboursées qu'à 65%. Cette mesure va bien entendu dans le bon sens, mais elle ne doit pas masquer la réalité de l'accès insuffisant à l'information et aux droits pour les personnes qu'elle concerne. En effet, **sans campagne d'ampleur,** inclusive et globale sur cette gratuité, sans formation des professionnel·le·s de santé qui à ce jour n'ont que très peu d'enseignements sur la contraception, **toutes les femmes concernées ne pourront pas en bénéficier.** Par ailleurs, la mesure n'a pas pris en compte de nombreuses méthodes contraceptives disponibles, et l'on sait qu'en matière de contraception, proposer un large éventail dans le choix de la méthode est crucial. La contraception dite "masculine" – telles que les injections de testostérone et une large gamme de préservatif externe – est également absente, ce qui laisse la charge contraceptive aux femmes cis<sup>7</sup>.

**LA CONTRACEPTION DITE "MASCULINE" – TELLES QUE LES INJECTIONS DE TESTOSTÉRONE ET UNE LARGE GAMME DE PRÉSERVATIF EXTERNE – EST ÉGALEMENT ABSENTE. CE QUI LAISSE LA CHARGE CONTRACEPTIVE AUX FEMMES CIS**

## **OUVERTURE DE LA PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE AUX FEMMES LESBIENNES ET AUX FEMMES SEULES.**

En 2017, Emmanuel Macron avait fait de l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes une de ses promesses de campagne. Cette ouverture était l'un des engagements non-tenus du Président François Hollande. Après de longues années de combat, la PMA a enfin été ouverte aux femmes lesbiennes et aux femmes seules par la loi relative à la bioéthique du 2 août 2021. Selon les annonces récentes du ministre de la Santé, plus de 7 000 projets de PMA pour des femmes seules ou des couples lesbiens ont été comptabilisés depuis la publication du décret d'application de septembre 2021<sup>116</sup>. Malgré cette avancée historique, le parcours administratif contient plus d'obstacles potentiels pour les couples lesbiens que les couples hétérosexuels. Enfin, le principe « d'appariement<sup>8</sup> » rend l'accès à la PMA plus compliqué pour les femmes racisées et rien ne semble prévu pour atténuer ces difficultés.

<sup>7</sup> Une personne cisgenre est une personne dont l'identité de genre correspond à celle qu'on lui présume à la naissance

<sup>8</sup> Dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation (AMP, parfois appelée « PMA »), l'appariement consiste à proposer aux personnes qui le souhaitent de recourir aux spermatozoïdes d'un donneur ayant des caractéristiques physiques proches des leurs.

**SELON LES ANNONCES RÉCENTES DU MINISTRE DE LA SANTÉ, PLUS DE 7 000 PROJETS DE PMA POUR DES FEMMES SEULES OU DES COUPLES LESBIENS ONT ÉTÉ COMPTABILISÉS DEPUIS LA PUBLICATION DU DÉCRET D'APPLICATION DE SEPTEMBRE 2021**

## ENDOMÉTRIOSE : UNE RECONNAISSANCE INSUFFISANTE

Engagement de campagne en 2017, il aura fallu cinq ans à Emmanuel Macron pour lancer une stratégie nationale de lutte contre l'endométriose, maladie longtemps ignorée par les politiques mais touchant une femme sur dix en France<sup>117</sup>. La stratégie<sup>118</sup> s'articule autour de trois axes : la recherche, l'accès aux soins et la sensibilisation. Cette reconnaissance était attendue depuis des années par les associations de femmes concernées. Le bémol: la stratégie n'est pas encore assortie de moyens et d'un calendrier clairs.

De plus, le gouvernement ne prévoit pas d'inscrire l'endométriose sur la liste des affections longue durée (ALD) dites exonérantes, entraînant la prise en charge à 100% des soins, des arrêts maladie sans délai de carence et un aménagement du temps de travail. Le 13 janvier 2022, l'Assemblée nationale a voté une résolution<sup>119</sup> portée par la députée Clémentine Autain de la France Insoumise visant justement à reconnaître l'endométriose comme ALD. Cette résolution n'a pas été soutenue par le gouvernement qui semble privilégier une harmonisation de l'accès à l'ALD 31 (affections exonérantes dites « hors liste »). Les associations alertent sur le manque d'efficacité de ce choix qui serait source d'inégalités territoriales, dont les demandes seraient examinées au cas par cas.

**LE GOUVERNEMENT NE PRÉVOIT PAS D'INSCRIRE L'ENDOMÉTRIOSE SUR LA LISTE DES AFFECTIONS LONGUE DURÉE (ALD) DITES EXONÉRANTES**



## UNE ACTION RENFORCÉE POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Ces cinq dernières années, le gouvernement, à la suite de plusieurs rapports parlementaires, a œuvré à la reconnaissance accrue de la précarité menstruelle. Le tabou autour des règles a longtemps caché que l'achat de protections périodiques constituait une source majeure d'inégalités. Le 15 décembre 2020, le ministre de la Santé, Olivier Véran, et la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Elisabeth Moreno, ont annoncé une hausse du budget consacré à la lutte contre la précarité menstruelle, passant de 1 à 5 millions d'euros<sup>120</sup>. L'objectif est de

soutenir le travail des associations en faveur de l'accès de toutes les femmes aux protections périodiques (serviettes hygiéniques, tampons..), en priorité les femmes incarcérées ainsi que celles en situation de précarité. Depuis le 23 février 2021, l'Etat s'est engagé pour la gratuité de protections hygiéniques pour les étudiantes et l'installation de distributeurs de tampons et serviettes hygiéniques dans les lieux de vie étudiants. Ces engagements devront être tenus, et la lutte contre la précarité menstruelle devra, au vu des besoins immenses, s'intensifier dans les années à venir.

**LE TABOU AUTOUR DES RÈGLES A LONGTEMPS CACHÉ QUE L'ACHAT DE PROTECTIONS PÉRIODIQUES CONSTITUAIT UNE SOURCE MAJEURE D'INÉGALITÉS**

# #ECOUTEZNOUSBIEN

À la suite de #MeToo, les témoignages ont afflué. Mais sur quoi ont-ils débouché ? Les femmes ont-elles vraiment été écoutées ? Depuis des années, nous, les associations à leurs côtés, demandons des actes forts pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux inégalités. Pourtant, vous en êtes témoins, vous en êtes victimes, les injustices perdurent. Cette élection présidentielle est l'occasion de nous faire entendre une bonne fois pour toutes. Notre demande est claire : nous voulons 1 milliard et un plan d'urgence, dans les 3 premiers mois du prochain quinquennat.

**Nous n'accepterons pas moins.**

## LES 10 MESURES DU PLAN D'URGENCE POUR L'ÉGALITÉ DES 100 PREMIERS JOURS DU PROCHAIN QUINQUENNAT

- 1 Investir au minimum 1 milliard d'euros par an** pour mettre fin aux violences conjugales, en formant l'ensemble des professionnels susceptibles d'être en contact avec des femmes victimes de violences (santé, justice, police, gendarmerie, éducation, préfectures...), en triplant les places d'hébergement spécialisé et augmentant significativement le financement des associations spécialisées.
- 2 Créer une coordination nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes** sous l'égide du ou de la président·e de la République. Faire de la protection des femmes victimes de violences une véritable priorité nationale, au cœur de toutes les politiques publiques. Créer un organe rattaché au Président de la République chargé de l'étude, du suivi et de l'évaluation transparente des politiques publiques au plus haut niveau, avec une déclinaison dans chaque préfecture.
- 3 Mettre en place des tribunaux et des brigades spécialisés** contre les violences faites aux femmes, avec du personnel formé et volontaire.
- 4 Constitutionnaliser le droit à l'IVG** et rendre effectif l'accès à ce droit à toutes les femmes du territoire français, en supprimant la double clause de conscience des praticien·ne·s et revalorisant l'acte pour permettre un meilleur accès aux femmes sur les territoires désertés par les services de santé et centres IVG.
- 5 Garantir l'éducation de chaque enfant à l'égalité, à la sexualité et à la vie affective,** et lutter contre l'industrie pornographique. Assurer à chaque élève l'effectivité de la loi par des moyens supplémentaires permettant la réalisation de trois séances d'éducation par an et la garantie d'un·e référent·e égalité dans chaque établissement scolaire. Dans un esprit de cohérence et de protection des mineurs, Il faut en parallèle interdire les sites ne respectant pas l'interdiction de diffusion aux mineur·e·s et lutter contre les violences commises par l'industrie pornographique.

- 6 **Garantir l'accès pour chaque citoyenne à des services de santé de qualité et bienveillants** à moins de trente minutes de chez elle. En plus de lutter contre les violences gynécologiques par la formation des professionnel.le.s, il faut construire de nouvelles maternités, et améliorer la prise en compte des pathologies des femmes par la médecine.
- 7 **Lancer un Grenelle de l'égalité salariale** afin de revaloriser les métiers féminisés, et de permettre l'orientation vers les secteurs d'avenir. Il faut désormais traiter de l'enjeu des inégalités salariales globales au niveau de la société – ce qui implique de nouvelles mesures correctives pour lutter contre le temps partiel contraint et renforcer les contrôles des discriminations en entreprise.
- 8 **Adopter une loi pour l'émancipation économique des femmes** qui abroge les mécanismes juridiques accroissant la précarité des femmes, et l'égalisation par le haut des traitements pour les femmes en couple, quel que soit le régime de vie commune.
- 9 **Allonger le congé paternité obligatoire**, revaloriser le congé maternité sans perte de salaire, et instaurer un congé parental ambitieux et attractif pour les deux parents.
- 10 **Adopter une réelle diplomatie féministe** en augmentant les financements de la solidarité internationale vers les droits des femmes et en poussant l'adoption d'une clause de la législation la plus favorisée au sein de l'Union Européenne.



**SIGNEZ LA PÉTITION DE LA CAMPAGNE**

**#ECOUTEZNOUSBIEN**

**LANCÉE PAR LA FONDATION DES FEMMES**

**REGROUPANT UNE CINQUANTAINE**

**D'ASSOCIATIONS FÉMINISTES.**

# NOTES

- 1 <https://www.weforum.org/reports/global-gender-gap-report-2021>
- 2 <https://www.who.int/publications/i/item/9789240026681>
- 3 <https://www.unfpa.org/resources/impact-covid-19-pandemic-family-planning-and-ending-gender-based-violence-female-genital>
- 4 <https://www.euronews.com/my-europe/2020/03/28/domestic-violence-cases-jump-30-during-lockdown-in-france>
- 5 <https://www.oxfam.org/fr/communiqués-presse/la-covid-19-coute-au-moins-800-milliards-de-dollars-en-perte-de-revenus-en-un>
- 6 <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2021/12/Chiffres-cles-Egalite-femmes-hommes-02-12-2021.pdf>
- 7 [https://storage.googleapis.com/en-marche-fr/ressources/adherents/5.Discours\\_et\\_%20interventions/2017-03-08-ELLES-MARCHENT-DISOURS-EMMANUEL-MACRON.pdf](https://storage.googleapis.com/en-marche-fr/ressources/adherents/5.Discours_et_%20interventions/2017-03-08-ELLES-MARCHENT-DISOURS-EMMANUEL-MACRON.pdf)
- 8 [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/03/dp\\_comite\\_interministeriel\\_egalite\\_-\\_08.03.2018.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/03/dp_comite_interministeriel_egalite_-_08.03.2018.pdf)
- 9 <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2021/07/CP-Budget-2022-Ministere-egalite-Femmes-Hommes-15.07.2021.pdf>
- 10 Examen des PLF de 2016 à 2022 (ÉTAT B (Article 29 du projet de loi) Répartition, par mission et programme, des crédits du budget général)
- 11 <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2022/le-projet-de-loi-de-finances-et-les-documents-annexes-pour-2022>
- 12 [https://www.lemonde.fr/politique/article/2012/06/18/155-femmes-a-l-assemblee-un-nombre-record\\_1720214\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2012/06/18/155-femmes-a-l-assemblee-un-nombre-record_1720214_823448.html)
- 13 <https://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/groupe-politique-par-homme-femme>
- 14 <https://www.elysee.fr/la-presidence/cabinet-du-president-de-la-republique-et-services-de-l-elysee> et <https://www.gouvernement.fr/ministre/jean-castex>
- 15 [https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2022/02/12/election-presidentielle-2022-le-non-candidat-macron-a-deja-son-equipe-de-campagne\\_6113365\\_6059010.html](https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2022/02/12/election-presidentielle-2022-le-non-candidat-macron-a-deja-son-equipe-de-campagne_6113365_6059010.html)
- 16 Emmanuel Macron [@Emmanuel Macron], « Il y aura un ministère plein et entier des Droits des Femmes. #MacronDirect » (28 avril 2017). Twitter : [https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/858045179156148224?s=20&t=D6ahS2QP1634I\\_Z7spWuXg](https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/858045179156148224?s=20&t=D6ahS2QP1634I_Z7spWuXg)
- 17 [https://storage.googleapis.com/en-marche-fr/ressources/adherents/5.Discours\\_et\\_%20interventions/2017-03-08-ELLES-MARCHENT-DISOURS-EMMANUEL-MACRON.pdf](https://storage.googleapis.com/en-marche-fr/ressources/adherents/5.Discours_et_%20interventions/2017-03-08-ELLES-MARCHENT-DISOURS-EMMANUEL-MACRON.pdf)
- 18 <https://www.noustoutes.org/comprendre-les-chiffres/#decompte-femicides>
- 19 <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/violences-conjugales-enregistrees-par-services-de-securite-en-2020>
- 20 <https://fondationdesfemmes.org/actualites/communique-de-presse-plan-dactions-fdf/>
- 21 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045097703>
- 22 <http://www.senat.fr/rap/r19-602/r19-6025.html>
- 23 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037284450#:~:text=%2DLe%20fait%20d'administrer%20%C3%A0,75%20000%20%E2%82%AC%20d'amende.>
- 24 <https://www.interieur.gouv.fr/sites/minint/files/medias/documents/2022-02/barometre-harcelement-de-rue-2022.pdf>
- 25 <https://www.ipsos.com/fr-fr/81-des-femmes-en-france-ont-deja-ete-victimes-de-harcelement-sexuel-dans-les-lieux-publics>
- 26 <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-18-Les-outrages-sexistes-enregistres-par-les-services-de-securite-en-2020>
- 27 <https://fondationdesfemmes.org/fdf-content/uploads/2021/11/fdf-rapport-ou-est-largent-2021.pdf>
- 28 Idem
- 29 <https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-pour-l-egalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes#:~:text=Prot%C3%A9ger%20les%20femmes%20contre%20toutes%20les%20violences&text=Ratif%C3%A9%20par%20la%20France%2C%20la,et%20gratuitement%20depuis%20les%20portables.>
- 30 <https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-pour-l-egalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes#:~:text=Prot%C3%A9ger%20les%20femmes%20contre%20toutes%20les%20violences&text=Ratif%C3%A9%20par%20la%20France%2C%20la,et%20gratuitement%20depuis%20les%20portables.>
- 31 <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/%C3%A9galit%C3%A9-hommes-et-femmes>
- 32 Courrier du Ministère de la justice au député Aurélien Pradié, datant du 3 janvier 2022.
- 33 En moyenne, 213 000 femmes victimes de violences conjugales par an, selon les statistiques du ministère de l'intérieur, 142 555 infractions pour violences conjugales enregistrées en 2020. Chiffre des TGD (source : réponse du ministère au courrier du député Pradié) : 2018 : 843 déployés et 330 attribués, 2019 : 974 déployés et 682 attribués, 2020 : 1644 déployés et 1201 attribués, 2021 : 3320 déployés et 2252 attribués.
- 34 Courrier du Ministère de la justice au député Aurélien Pradié, datant du 3 janvier 2022
- 35 Courrier du Ministère de la justice au député Aurélien Pradié, datant du 3 janvier 2022.
- 36 [https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/11/04/violences-conjugales-les-debuts-difficiles-du-bracelet-antirapportement\\_6100861\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/11/04/violences-conjugales-les-debuts-difficiles-du-bracelet-antirapportement_6100861_3224.html)
- 37 Courrier du Ministère de la justice au député Aurélien Pradié, datant du 3 janvier 2022.
- 38 <https://www.caquette.fr/societe/en-france/doublepeine-un-rapport-sur-le-traitement-des-violences-envers-les-femmes-dans-les-commissariats-franciliens-passe-a-la-trappe>
- 39 <https://doublepeine.fr/>
- 40 <https://www.mediapart.fr/journal/france/150222/grosse-pute-l-insulte-d-un-policier-propos-d-une-plaignante-pour-agression-sexuelle>
- 41 <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2020-Actualites/Audit-accueil-des-femmes-victimes-de-violences-conjugales-Un-bilan-globalement-positif>
- 42 Egalite-femmes-hommes.gouv.fr, « Vœux à la presse d'Élisabeth Moreno », 11/01/2022 <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/voeux-a-la-presse-delisabeth-moreno/>

- 43 [https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/07/07/les-militantes-feministes-ulcerees-par-les-nominations-de-gerald-darmanin-et-eric-dupond-moretti\\_6045487\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/07/07/les-militantes-feministes-ulcerees-par-les-nominations-de-gerald-darmanin-et-eric-dupond-moretti_6045487_3224.html)
- 44 <https://www.lejdd.fr/Politique/marlene-schiappa-pourquoi-les-accusateurs-de-nicolas-hulot-bafouent-la-parole-des-femmes-3570881>
- 45 FFEC (Fédération française des Entreprises de Crèches), « Les entreprises de crèche appellent le Gouvernement à continuer à s'engager pour la petite enfance », 2020, <https://www.crechemploi.fr/wp-content/uploads/2020/07/2020-07-27-CP-nouveau-Gouvernement-et-petite-enfance.pdf>
- 46 [https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire\\_petite\\_enfance/Cnaf\\_Rapport%20Onape\\_Accueil%20du%20jeune%20enfant2021.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/Cnaf_Rapport%20Onape_Accueil%20du%20jeune%20enfant2021.pdf)
- 47 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35103>
- 48 Analyse tirée Village de la Justice, « Égalité femmes-hommes : pourquoi l'index est un outil biaisé ? » <https://www.village-justice.com/articles/salaries-cadres-cadres-dirigeants-egalite-femmes-hommes-pourquoi-index-est,32015.html>
- 49 INSEE, « Emploi, chômage, revenu du travail », 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4501614?sommaire=4504425>
- 50 Ibid.
- 51 Dares, « Index de l'égalité professionnelle : quel bilan depuis son entrée en vigueur ? », 2021, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/index-de-legalite-professionnelle-quel-bilan-depuis-son-entree-en-vigueur#:~:text=8%20entreprises%20assujetties%20sur%2010,les%20femmes%20et%20les%20hommes.>
- 52 Observatoire des inégalités, « Les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes : état des lieux », 2021, <https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-salaires-entre-les-femmes-et-les-hommes-etat-des-lieux>
- 53 [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Gender\\_pay\\_gap\\_statistics#Gender\\_pay\\_gap\\_levels\\_vary\\_significantly\\_across\\_EU](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Gender_pay_gap_statistics#Gender_pay_gap_levels_vary_significantly_across_EU)
- 54 Le Figaro, « Égalité femmes-hommes en entreprise : Muriel Pénicaud dévoile les chiffres de l'index égalité », 2020, <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/egalite-femmes-hommes-en-entreprise-muriel-penicaud-devoile-les-chiffres-de-l-index-egalite-20200305>
- 55 <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/talents-et-ressources-humaines/articles/remunerations-individuelles.html>
- 56 Air liquide, « Bilan social 2020 », 2021 <https://www.airliquide.com/sites/airliquide.com/files/2021/03/18/bilan-social-2020-0.pdf>
- 57 Ministère des Solidarités et de la Santé, « Les 1000 premiers jours, Là où tout commence », 2020, [https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/276114\\_0.pdf](https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/276114_0.pdf)
- 58 Inspection générale des affaires sociales, « Évaluation du congé paternité », 2018, <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2018-022R.pdf>
- 59 <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>
- 60 <https://www.unicef.fr/article/les-politiques-les-plus-favorables-aux-familles-parmi-les-pays-de-l-ocde-et-de-l-ue#:~:text=UNICEF%20pr%C3%A9conise%20au%20moins%20six,entr%C3%A9e%20C3%A0%20l'%C3%A9cole.>
- 61 <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>
- 62 20 minutes, « Bébé : Dans quels pays d'Europe le congé paternité est-il le plus long ? », 2021, <https://www.20minutes.fr/societe/3079003-20210707-bebe-pays-europe-conge-paternite-plus-long>
- 63 <https://www.elle.fr/Elle-Active/Actualites/Grand-entretien-avec-Bruno-Le-Maire-3969802>
- 64 En marche, « Le programme d'Emmanuel Macron pour l'égalité entre les femmes et les hommes », 2017, <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/%C3%A9galit%C3%A9-hommes-et-femmes>
- 65 Ouest France, « Faute de nouvelles places en crèche, Emmanuel Macron promet d'indemniser les parents », 2022, <https://www.ouest-france.fr/actualites-enfants/faute-de-nouvelles-places-en-creche-emmanuel-macron-promet-une-indemnisation-c5b8c502-6fa2-11ec-a655-a3b0065c2bef>
- 66 <https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2019/11/2019-11-communique-creations-onape.pdf>
- 67 France Inter, « 30 000 nouvelles places en crèche, une promesse qui a du plomb dans l'ail », 2020, <https://www.franceinter.fr/emissions/histoires-economiques/histoires-economiques-30-decembre-2020>
- 68 FFEC (Fédération française des Entreprises de Crèches), « Les entreprises de crèche appellent le Gouvernement à continuer à s'engager pour la petite enfance », 2020, <https://www.crechemploi.fr/wp-content/uploads/2020/07/2020-07-27-CP-nouveau-Gouvernement-et-petite-enfance.pdf>
- 69 Ouest France, « Faute de nouvelles places en crèche, Emmanuel Macron promet d'indemniser les parents », 2022, <https://www.ouest-france.fr/actualites-enfants/faute-de-nouvelles-places-en-creche-emmanuel-macron-promet-une-indemnisation-c5b8c502-6fa2-11ec-a655-a3b0065c2bef>
- 70 [https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire\\_petite\\_enfance/Cnaf\\_Rapport%20Onape\\_Accueil%20du%20jeune%20enfant2021.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/Cnaf_Rapport%20Onape_Accueil%20du%20jeune%20enfant2021.pdf)
- 71 Idem p.14
- 72 Idem
- 73 Le Parisien, « Parité : le Parlement adopte des quotas de femmes pour diriger les grandes entreprises », 2021, <https://www.leparisien.fr/sentinelles/parite-le-parlement-adopte-des-quotas-de-femmes-pour-diriger-les-grandes-entreprises-16-12-2021-U7CYZXUHJZFSTHZQJASPZAMNU.php>
- 74 <https://www.skema-bs.fr/Documents/faculte-recherche/ObservatoireSkema%20la%20feminisationdes%20entreprises2022.pdf>
- 75 Réberieux & Roudaut (2019) The Role of Rookie Female Directors in a Post-Quota Period: Gender Inequality within French Boards, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/irel.12238>. Consulté le 10 juin 2020.
- 76 INSEE « Une majorité de femmes parmi les « travailleurs clés » du premier confinement », 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5229817>
- 77 <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15208>
- 78 <https://www.gouvernement.fr/actualite/12694-conference-des-metiers-de-l-accompagnement-social-et-du-medico-social>
- 79 Le Figaro, « Sept syndicats appellent à revaloriser les salaires des métiers majoritairement féminins », 2021, <https://www.lefigaro.fr/economie/sept-syndicats-appellent-a-revaloriser-les-salaires-des-metiers-majoritairement-feminins-20210303>
- 80 Calcul basé sur la rémunération moyenne des PDG du CAC40 en 2021 (<https://hebdodesag.fr/wp-content/uploads/2021/08/Re%CC%81mune%CC%81ration-des-dirigeants-2022-confe%CC%81rence-Avanty-Avocats-HebdodesAG.pdf>) et le salaire moyen d'une infirmière post-Ségur de la santé (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15208>)
- 81 En Marche, « Le programme d'Emmanuel Macron pour l'égalité entre les femmes et les hommes », 2017, <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/%C3%A9galit%C3%A9-hommes-et-femmes>

- 82 INSEE, 'L'imposition conjointe des couples mariés et pacsés organise une redistribution en direction des couples les plus aisés, dont les effets ont augmenté entre 2012 et 2017', 2019
- 83 INSEE, 'Ecart de salaire au sein des couples', 03/2014
- 84 <https://www.worldbank.org/en/topic/poverty> + <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/Gender-equality-in-the-wake-of-COVID-19-en.pdf>
- 85 <https://www.oecd.org/development/gender-development/Development-finance-for-gender-equality-2021.pdf>
- 86 [https://focus2030.org/IMG/pdf/fiche\\_pays\\_france\\_sondage\\_egalite\\_femmes\\_hommes.pdf](https://focus2030.org/IMG/pdf/fiche_pays_france_sondage_egalite_femmes_hommes.pdf)
- 87 <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/09/26/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-a-la-73e-assemblee-generale-des-nations-unies>
- 88 [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_internationale\\_egalite\\_femmes-hommes\\_web\\_cle089345.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_internationale_egalite_femmes-hommes_web_cle089345.pdf)
- 89 Plusieurs initiatives : Un prêt de 135 millions à l'initiative pour l'entrepreneuriat féminin en Afrique (AFAWA), 25 millions pour l'inclusion financière numérique des femmes en Afrique.
- 90 <https://www.onufemmes.fr/nos-actualites/2021/7/12/retour-sur-le-forum-generation-egalite>
- 91 Idem
- 92 [https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Coordination\\_SUD\\_Barometre\\_engagements\\_solidaires\\_CCD\\_2021.pdf](https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Coordination_SUD_Barometre_engagements_solidaires_CCD_2021.pdf)
- 93 <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2022/le-projet-de-loi-de-finances-et-les-documents-annexes-pour-2022>
- 94 <https://www.unwomen.org/fr/partnerships/donor-countries>
- 95 <https://www.unfpa.org/fr/data/donor-contributions>
- 96 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043898536/>
- 97 <https://focus2030.org/Bilan-de-la-politique-de-developpement-international-de-la-France-durant-le>.
- 98 <https://www.afd.fr/fr/ressources/lanalyse-developpement-durable>
- 99 <https://www.afd.fr/fr/actualites/5-choses-savoir-forum-generation-egalite>
- 100 [https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/02/Rapport\\_Oxfam\\_APD\\_Des\\_projets\\_en\\_faveur\\_de\\_legalite\\_femmes\\_hommes\\_fevrier\\_2020.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/02/Rapport_Oxfam_APD_Des_projets_en_faveur_de_legalite_femmes_hommes_fevrier_2020.pdf)
- 101 <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/>
- 102 [https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-diplomatie\\_feministe-v4.pdf](https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-diplomatie_feministe-v4.pdf)
- 103 [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/18-nov-2021\\_organigramme\\_meae\\_cle81f11c.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/18-nov-2021_organigramme_meae_cle81f11c.pdf)
- 104 <http://www.jamaissanselles.fr/>
- 105 [https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-diplomatie\\_feministe-v4.pdf](https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-diplomatie_feministe-v4.pdf)
- 106 [https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-diplomatie\\_feministe-v4.pdf](https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-diplomatie_feministe-v4.pdf)
- 107 Base de données CRS de l'OCDE (en engagement et non en décaissement).
- 108 Dont le Fonds "Féministes en action" géré en consortium par CARE, Oxfam et Equipop, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée, le Fonds des Femmes Francophones XOESE et l'Initiative Pananetugri IPBF.
- 109 [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/202107\\_pna\\_no\\_3-hd\\_cle8c97fb.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/202107_pna_no_3-hd_cle8c97fb.pdf)
- 110 <https://www.endofrance.org/la-maladie-endometriose/qu-est-ce-que-l-endometriose/>
- 111 <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/journee-mondiale-de-l-hygiene-menstruelle-le-gouvernement-est-pleinement-engage>
- 112 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/la-part-des-femmes-en-age-de-procreer-residant-plus-de-45-minutes>
- 113 <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/%C3%A9galit%C3%A9-hommes-et-femmes>
- 114 <https://www.elle.fr/Societe/News/Emmanuel-Macron-son-entretien-exclusif-avec-ELLE-3934484>
- 115 [https://www.noustoutes.org/ressources/Dossier\\_de\\_presse\\_Education\\_a\\_la\\_sexualite.pdf](https://www.noustoutes.org/ressources/Dossier_de_presse_Education_a_la_sexualite.pdf)
- 116 <https://www.20minutes.fr/societe/3241123-20220223-pma-toutes-plus-7000-projets-enregistres-depuis-ouverture-droit-cinq-mois>
- 117 <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/endometriose#:~:text=L'endom%C3%A9triose%20est%20une%20maladie,femmes%20en%20%C3%A2ge%20de%20procr%C3%A9er.>
- 118 <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/strategie-nationale-de-lutte-contre-l-endometriose>
- 119 [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4766\\_proposition-resolution](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4766_proposition-resolution)
- 120 <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/cp-commun-olivier-veran-et-elisabeth-moreno-5-millions-deuros-pour-la-precarite-menstruelle-en-2021/>

